

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

du

Samedi 09 Avril 2016

pour l'exercice 2015

**En l'Hôtel de la GRANDE LOGE DE FRANCE
8, rue Puteaux - 75017 PARIS**

SIÈGE SOCIAL : 90, RUE DU FAUBOURG SAINT - MARTIN - 75010 - PARIS

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes Très Chers Frères Délégués,

Comme vous le savez, la Grande Loge de France a décalé le Convent au mois de septembre 2016. La loi nous obligeant à présenter nos comptes dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, nous avons pris la décision de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire le 9 Avril 2016 à 14h00. Une Assemblée Générale Extraordinaire suivra afin de valider définitivement les modifications de statuts votées en juin dernier.

Conscients des problèmes d'organisation que cette modification de date provoque pour vos déplacements, nous tenons à nous en excuser très sincèrement auprès de vous.

Comptant sur votre présence soyez assurés mes très chers frères délégués que nous continuons à œuvrer pour le bien être des enfants de nos frères passés à l'Orient Éternel

Ceci dans le total respect de notre éthique.

o

J'ai dit.

« Ils ont besoin de Nous.

Nous avons besoin de Vous. »

Philippe CÉLÉRIER

Président de Solidarité Jeunesse – OM

Paris Le 18 février 2016

*

* *

POUVOIR DU DÉLÉGUÉ

Article 17 - Représentation aux Assemblées Générales

Les membres de l'Association peuvent être représentés à l'Assemblée Générale par un délégué.

Le délégué et son suppléant sont élus chaque année par les Frères de sa Loge.

Le délégué ne peut représenter que sa Loge.

Le délégué a droit au nombre de voix représentant l'effectif total de sa Loge.

Tout sociétaire présent à l'Assemblée Générale a droit à une voix (à soustraire du nombre de voix attribué au délégué de sa Loge).

Seuls les délégués et les membres présents à l'Assemblée Générale ont droit de vote.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2015 - 2016

Président	Philippe CÉLÉRIER
Vice - Président	Georges-Marie DUCLOS
Secrétaire Général	Patrick HIRIGOYEN
Secrétaire Adjoint	Pascal NIVARD
Trésorier	Jean BATTISTON

Commissaire aux Comptes	Philippe SOUMAH (Cabinet Audalian)
Archiviste	Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2015 - 2016

Fin de Mandat *

Messieurs :

* BATTISTON Jean	2016
CÉLÉRIER Philippe	2018
CHÉRON François	2017
* DE MARTIN Diégo	2016
* DUCLOS Georges-Marie	2016
HIRIGOYEN Patrick	2018
LAFARIE Michel	2017
MUSSO Gilbert	2017
* NIVARD Pascal	2016
RABEFANIRAKA Christian	2018
PARIS Jacques	2018
ROQUES Alain	2017
SUAREZ Constantino	2018
WOELFFEL Alphonse	2017

Présidents d'Honneur	André IMBERT Philippe JEAN
Vice - Président d'Honneur	Claude ROSENBERG

**COMPTE RENDU
DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU
JEUDI 18 JUIN 2015**

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de **SOLIDARITE – JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE** s'est tenue le jeudi 18 juin 2015 à 14h 30, en l'Hôtel de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux – 75017 Paris, sous la présidence de **Monsieur Philippe CELERIER, Président du Conseil d'Administration en exercice.**

*
* *

- Les Délégués présents à l'ouverture de la séance à 14h 30, représentaient 8 253 Voix.

*
* *

Avant d'ouvrir les travaux de notre Assemblée Générale Ordinaire, **le Président Monsieur Philippe CELERIER**, accueille les membres présents et rappelle les conditions de vote pour le renouvellement de nos administrateurs, ainsi que le besoin d'avoir 6 Frères Scrutateurs volontaires pour le dépouillement :

- Le Délégué possède un nombre de voix correspondant au nombre de membres de sa Loge ;
- Cependant, tout Frère présent peut voter, mais dans ces conditions, son Délégué aura une voix en moins.
- Comme annoncé dans nos convocations, notre « Assemblée Générale Ordinaire » sera

suivie d'une « Assemblée Générale Extraordinaire », afin de soumettre au vote de l'assemblée, les modifications de nos statuts, si toutefois, nous obtenons le quorum requis. Dans cette hypothèse, il nous faudra également 4 Scrutateurs volontaires de plus, pour le dépouillement du vote des modifications de nos Statuts.

Le Président appelle ensuite six, puis quatre Scrutateurs volontaires pour les dépouillements des votes de nos deux Assemblées Générales « Ordinaire » et « Extraordinaire », qui auront lieu en fin de Séance de ces deux Assemblées Générales. Puis, après ces deux votes, **le Vice - Président de l'association, Monsieur Georges-Marie DUCLOS** accompagnera les six premiers Scrutateurs dans le Temple 2, afin qu'ils puissent surveiller le dépouillement du scrutin de l'Assemblée Générale Ordinaire concernant les élections du renouvellement de nos Administrateurs ; et les quatre autres Scrutateurs, dans le Temple 3, pour surveiller le dépouillement du scrutin de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant les Modifications de nos Statuts.

Le Secrétaire Général Monsieur Patrick HIRIGOYEN, prend note des Noms, Loges et Orients des six et quatre « Scrutateurs Volontaires » ci-après désignés :

Pour le dépouillement de l'Assemblée Générale Ordinaire au Temple 2

MM. Alain BERTHAUT de la Respectable Loge 6 « Le Mont Sinaï » Orient de Paris.

Georges-Julius BINDER de la Respectable Loge 992 « le Phare du Chandelier » Orient de Pontoise

Michel MARAIS de la Respectable Loge 1188 « Le Palimpseste » Orient de Paris.

Gosselin MORAND de la Respectable Loge 464 « Diderot » Orient de Paris

Jean Yves RUAUD de la Respectable Loge 1265 « L'Amitié Ecossaïse » Orient de Limoges.

Michel STOUVENEL de la Respectable Loge 746 « Europa Libera » Orient de Epinal.

Pour le dépouillement de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Temple 3

MM. Pierre AUFAUVRE de la Respectable Loge 1318 « Amour » Orient de Montereau.

Loïc EREAC de la Respectable Loge 893 « Hiram » Orient de Paris.

Alain PORTALE de la Respectable Loge 943 « L'Acacia Provençale » Orient de Istres.

Gilles SERMENT de la Respectable Loge 454 « Espéranto» Orient de Paris.

*
* *

Le Président

- Mes Très Chers Frère Délégués, ne soyez pas surpris si vous avez pour certain de vous, un nombre de voix différent sur vos deux enveloppes concernant pour la première, le vote pour le renouvellement de nos administrateurs, et pour la seconde, le vote de modification de nos Statuts. Cette différence est dû au fait que le rapport entre les déclarations réalisées par vos Vénérables Maîtres, ou par vos Secrétaires, ont mélangés les frères à part entière de vos loges et ceux du sommier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », dont les noms et nombres pour notre Assemblée Générale Extraordinaire, sont soumis à un contrôle très strict par rapport au quorum que nous devons avoir pour ouvrir cette Assemblée Générale Extraordinaire. Nous avons donc tout simplement fait un copié-collé du fichier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE » pour établir cette liste de nombres, ce qui explique les écarts de nombre sur certaines loges. Mais le nombre réel, à part entière, est bien ce que nous a déclaré la « GRANDE LOGE DE FRANCE » pour les enveloppes concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire, c'est-à-dire sur la modification de nos Statuts.

*
* *

Le Président

- Nous vous présentons à présent, les excuses de nos Délégués absents ce jour pour nos deux Assemblées Générales « Ordinaire » et « Extraordinaire » :

MM :

- **FAURE Claude** de la Respectable Loge « ENSEMBLE » n° 1 401 à l'Orient de METZ
- **SALADO Emmanuel** de la Respectable Loge « LA PARFAITE ESTIME » n° 1 336 à l'Orient de MURET

- **GIGOT Michel** de la Respectable Loge « THIPHERET » n° 1 358 à l'Orient de VILLEURBANNE
- **PACE Jean-Claude** de la Respectable Loge « LA BELLE ET NOBLE PIERRE » n° 1 162 à l'Orient de NEMOURS
- **PICOCHÉ Serge et GALBY Gérard** de la Respectable Loge « ? » n° ? à l'Orient de MARSEILLE
- **PIERSON Jean** de la Respectable Loge « L'ANCIENNE ALLIANCE 561 » n° 1 489 à l'Orient de STRASBOURG
- **VIDAL Patrick et TOURETTE Bernard** de la Respectable Loge « LA RUCHE D'ORIENT » n° 401 à l'Orient de PARIS

Le Président

- Nous excuserons aussi, tous les Frères Délégués qui n'ont pas pu se déplacer aujourd'hui pour des raisons diverses, et nous reporterons les noms de leurs Respectables Loges lors de la rédaction du Procès Verbal de cette Assemblée Générale Ordinaire, si toutefois celles-ci nous les communiquent.

*
* *

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » du jeudi 18 juin 2015 à 14h 43.

*
* *

1/ ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Le Président

- Mes Très Respectable Frère Délégués, Comme tous les ans je vous présente les excuses de notre **Très Respectable Grand Maître** de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », notre

Très Respectable Frère Marc HENRY, qui, à la veille du Convent, est on ne peut plus occupé, vous vous en doutez bien, sur d'autres chantiers. Il est cependant représenté par le **Très Respectable Frère Bernard BENTZ**, Grand Hospitalier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE » qui est accompagné de ses deux Adjoints, **les Très Respectables Frères Michel PRATMARTY et Roland GAUVIN**. Merci Bernard, Michel et Roland de votre présence, et surtout merci pour votre soutien permanent à notre association et à nos pupilles.

- Nous avons envoyé au Grand Secrétariat, notre convocation pour 14h30, et la « GRANDE LOGE DE FRANCE » l'a confirmé pour 15h30. De ce fait, des Frères vont arriver avec un peu de retard, notamment notre **Très Respectable Frère Michel GRIMALDI**, Président de « L'Entraide Fraternelle », le **Très Cher Frère Dominique ARRETCHEA**, Président de « La Poignée de Mains », le **Très Cher Frère Bernard GUTHAPFEL**, Président de la « Commission de Contrôle des Finances » de la « GRANDE LOGE DE FRANCE ».
- Je remercie bien entendu l'ensemble des membres de votre Conseil d'Administration, et notre fidèle secrétaire, **Madame Georgette SADIK**, pour leur soutien et leur présence tout au long de l'année. J'en profite pour vous confirmer et souligner que tous les Administrateurs viennent en réunions de Conseil d'Administration tous les mois à Paris et ce, de façon totalement bénévole.
- Je tiens à remercier aussi notre **Très Cher Frère Claude ROSENBERG** qui après avoir servi votre Orphelinat pendant plus de 20 ans est à présent votre Vice - Président d'Honneur.
- Un remerciement encore plus appuyé à **Madame Michèle SAINT-MARC** ici présente, qui nous fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui. Michèle est veuve de notre **Très Respectable Frère François SAINT-MARC**, passé à l'Orient Eternel le 25 octobre 2005. Elle est maman de 3 enfants, **Pierre-François, Jean-Charles et Clémence**. Elle nous apportera son témoignage tout à l'heure, comme nous avons la coutume de le faire depuis quelques années.
- Un grand merci à tous, mes **Très Respectables Frères Délégués**, d'avoir pris le temps aujourd'hui pour assister à nos Assemblées Générales « Ordinaire » et « Extraordinaire », qui prouve, si besoin l'était, que vous êtes tous attachés à votre Orphelinat.
- Pour information, vous avez maintenant sur l'Extranet de la « GRANDE LOGE DE FRANCE » à l'onglet « solidarité jeunesse » de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » tous les documents possibles, qui vous permettent de bien connaître votre association. Parmi ceux-ci, tous vos Vénérables Maîtres ont notamment reçu le texte définitif de la « Cérémonie d'Adoption » effectuée par les loges de nos pupilles. Je ne peux que vous inviter, si vous avez des pupilles dans vos respectables loges d'organiser cette cérémonie symbolique qui renforce les liens entre les frères de vos

respectables loges et vos pupilles. Je vous confirme également que nous avons à votre disposition les diplômes concernant les adoptions, ainsi que certains accessoires symboliques concernant cette cérémonie, afin que tout se passe au mieux lors de celles-ci.

- Bien entendu chaque fois que nous le pouvons, nous continuons à organiser des rencontres avec les familles, lors des journées des Hospitaliers, et ce fut du reste le cas cette année, dans les régions Nord et Sud - Ouest.
- Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir un nombre de places suffisant pour la sortie à « Roland Garros », dû au plan Vigipirate limitant le nombre de places pour des groupes d'enfants. En conséquence, nous avons dû annuler notre manifestation nationale cette année, mais très certainement l'année prochaine, nous réorganiserons une manifestation nationale pour le plus grand nombre de nos pupilles.
- Cette année, comme nous le faisons depuis 3 / 4 ans, nous avons proposé à tous nos pupilles de partir en colonie de vacances à « CLARTÉ ». Mais la moyenne d'âge de nos pupilles ayant légèrement augmenté, nous n'avons eu que 7 enfants de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » qui ont souhaités participer à un séjour au centre d'Arfeuilles du côté de Vichy cet été.
- Nous souhaitons organiser avant la fin de cette année, une « Journée des Parrains » ici même en cet hôtel de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », afin que tous les parrains puissent se rencontrer et échanger leurs expériences pour essayer de faire évoluer leurs actions auprès de leurs pupilles, qui je vous l'assure, n'est pas toujours très facile. Comme chacun sait, les familles rencontrent de plus en plus de difficultés et les parrains sont en première ligne pour les soutenir et les aider. Leur tâche est ingrate, difficile, mais valorisante, et dans la globalité, ils répondent toujours présent. Merci à tous les parrains pour ce que vous leur apportez et nous apportez.
- Actuellement, « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE », a en charge 31 familles en « Adoption Totale » et 32 familles en « Adoption Morale », soit 63 familles ayant votre soutien, ce qui représente 98 pupilles, dont 45 pupilles en adoption totale et 53 pupilles en adoption morale. Nous sommes donc passés en dessous des 100 pupilles, ce qui n'est pas arrivé depuis bien longtemps et qui est dû à ce que certains pupilles sont entrés maintenant dans la vie active.
- Je vous rappelle Mes Très Chers Frères, qu'à la fin de notre Assemblée Générale Ordinaire, nous tiendrons, si nous avons le quorum, une Assemblée Générale Extraordinaire, afin de modifier nos statuts, mais nous en reparlerons tout à l'heure. Ceci dit, ce dossier nous a pris énormément de temps et d'énergie cette année pour pouvoir maintenant vous le soumettre.

- Pour conclure, je vous confirme que malgré que tous les ans, nous réalisons une réactualisation du barème des allocations que nous versons aux familles basé sur la revalorisation du SMIC, cette année comme depuis maintenant plus de 10 ans, nous ne demanderons pas d'augmentation de capitation. Cette dernière restera donc à 13,50 € par frère et par an. Mes Très Chers Frères Délégués, j'ai dit.

*
* *

Le Président

- Je vais maintenant donner la parole au **Très Respectable Frère Bernard BENTZ** Grand Hospitalier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE » :

Prise de Parole du Très Respectable Frère Bernard BENTZ, Grand Hospitalier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE ».

- Merci de me donner la parole, Très Cher Frère Président, Très Cher Frère Philippe et vous tous Mes Très Chers Frères Administrateurs, je suis très heureux de me retrouver ici à cette Assemblée Générale, car nous allons vivre un moment un peu particulier. Bien entendu le Président va vous rappeler toutes les actions qui sont conduites par « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » et, pour avoir participé à plusieurs réunions de familles, qu'il organise à chaque fois que nous sommes présents pour une « Journée des Hospitaliers », et avoir discuté avec un certain nombre de mamans, comme ils disent, et de pupilles, et bien je peux vous dire que j'ai fait des rencontres absolument extraordinaires, qui vous reboostent et redonnent foi et qui indiquent bien quel est le sens de la vie et l'importance des choses et je crois que, par ces rencontres, j'ai mesuré l'importance de l'action que conduisent Philippe et son équipe. Mais aussi, vous allez avoir une Assemblée Générale Extraordinaire, Philippe va vous en parler d'une façon très précise, et effectivement l'évolution de ses statuts est très importante pour la vie de cette association, car cette association plus que centenaire, qui évolue dans le temps, et qui se trouve être d'utilité publique, au niveau de la loi, de la réglementation, mais aussi au niveau tout simplement de ce qu'elle fait, pour l'ensemble des Frères qui passent à l'Orient Eternel et qui laissent malheureusement parfois une veuve et des enfants. Je souhaite donc qu'elle conduise et qu'elle ait d'excellents travaux aussi bien pour cette Assemblée Ordinaire que pour l'Assemblée Extraordinaire qui va suivre. J'ai dit.

Le Président

- Merci mon Très Respectable Frère Bernard. Nous allons maintenant donner la parole

pour son témoignage à Madame Michèle SAINT-MARC et encore merci Michèle d'être parmi-nous.

Témoignage d'une maman : Madame Michèle SAINT-MARC qui s'adresse à l'assemblée.

- Monsieur le Président, ce n'est pas facile d'être devant un aéropage aussi prestigieux, je vous remercie Messieurs de prendre un instant pour m'écouter, je suis vraiment heureuse de me joindre à vous aujourd'hui parce que c'est à l'invitation de Monsieur CELERIER que j'adore, qui a un cœur extraordinaire, qui est extrêmement simple et depuis que je le connais, ça a toujours été un plaisir d'écouter son optimisme au téléphone. J'ai répondu très volontiers à son invitation, car c'est d'abord pour moi un plaisir et aussi un honneur d'être parmi vous aujourd'hui. J'ai eu le plaisir de partager un repas ce midi avec certains d'entre vous et je vous trouve très chaleureux et accueillants. Ce sont bien là les qualités que mon époux évoquait en parlant de ses Frères, à Point-à-Pitre, comme à Toulon.
- A la différence de certaines grandes formations caritatives qui sont multidirectionnelles, ici c'est moins anonymes et donc de ce fait, plus facile de se confier. Je suis donc honorée de représenter cette année auprès de vous, ces 63 familles dont monsieur le Président, vient de parler, et de la centaine d'enfants dont vous vous occupez en partie, puisque c'est par vous que les dossiers des familles sont gérés par « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » et par votre générosité que nous sommes aidés. Je vous demande d'être convaincus de votre participation à l'action de l'Orphelinat. Ce sont votre générosité, bien sûr, et votre sollicitude, qui ont aidé ma famille pendant ces années qui ont été difficiles, il n'est pas question de faire dans le pathos, mais les Hospitaliers, le Parrain, les Secrétaires, le Président, vous tous avez contribué à me faire passer ce Rubicon que je n'imaginai pas pouvoir franchir, tant c'était épouvantable, avec la responsabilité de 3 adolescents. Finalement, c'est avec beaucoup de tact, que l'Orphelinat a su décider presque sans me demander mon avis, adapter une aide financière spécifique, qui je vous assure m'a été extrêmement précieuse, pendant les années d'étude de mes enfants et pour l'Orphelinat je dois dire que cela fait 8 ans qu'à des degrés divers et pour chacun de mes enfants, vous m'avez soutenue. Ne dites pas que 300 euros, c'est rien ! 300 euros, c'est beaucoup, ce n'est pas pour acheter des chaussures de luxe, c'est vraiment pour aider les enfants à partir à un stage, à aider à financer des inscriptions universitaires, à acheter des livres qui sont de plus en plus coûteux, non, ce n'est pas rien, vraiment pas ! Ainsi donc chacun de mes enfants a été encouragé, soutenu, par des coups de téléphone, par des accompagnements parfois dans des villes voisines pour passer des examens, etc. Ils ont été récompensés et même si c'était modestement, c'était leur argent (le votre) sur leur compte, pour des choses importantes. Ce sont des rencontres, c'est d'avoir été conviée à des réunions avec d'autres familles, c'est savoir qu'on n'est pas tout seuls, et même si les ados sont des fois un peu bégueules, un peu silencieux, ils se souviennent.
- Et aujourd'hui vous avez trois pupilles qui volent de leurs propres ailes, Jean-Charles est

ingénieur en aéronautique, il s'en va à Londres bientôt, Pierre-François a terminé des études d'économie, il est installé à Montréal, il s'y plaît, Clémence poursuit un doctorat de biologie en Allemagne et j'ajoute, même si c'est la fierté des parents, qu'ils ont tous les 3 une activité bénévole. Et ce n'est pas moi qui le leur ai demandé. Comme vous avez laissé votre empreinte, comme vous avez semé, et finalement ça germe, et ça germe un peu partout dans le monde, et si c'est votre but et celui de l'Orphelinat, tant mieux. Ils m'ont dit : « Maman, n'oublie pas de les remercier pour nous aussi ! », alors je le fais bien volontiers.

- Pour conclure je voudrais vous dire que j'ai entendu un humoriste qui se moquait des gens qui ne remercient jamais sous prétexte qu'ils sont trop timides, alors pour toutes celles et tous ceux dont vous n'avez pas entendu les remerciements, ces enfants qui ne savent pas très bien peut-être à quoi vous servez, ni qui vous êtes, et bien pour tous ceux-là, je vous remercie vraiment avec joie, vous méritez ces remerciements, la gratitude de nos familles, car votre action est utile !
- J'étais présente avec mes enfants, lors de la célébration des 150 ans de l'Orphelinat Maçonique, c'était une fête magnifique, il y avait des enfants tout petits, et je les ai revus, lors d'une réunion en région, et bien je fête aujourd'hui avec vous 153 années de fidélité à votre inspiration philanthropique, et je vous remercie vraiment beaucoup au nom de toutes ces familles ! Merci !

Applaudissements.

Le Président

- Merci Michèle, pour ton témoignage, nous avons été très touchés par tes propos. Ce n'est pas Philippe CELERIER, ce n'est pas le Président, c'est l'ensemble des Frères des membres du Conseil d'Administration, et c'est l'ensemble des Frères de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », comme tu l'as souligné, qui sont derrière vous à chaque instant, et c'est normal. Merci !

Le Président

- Je donne la parole à présent, au Président de la « LA COMMISSION CONVENTUELLE DU CONTROLE DES FINANCES », notre Très Cher Frère Bernard GUTHAPFEL.

Prise de Parole du Très Respectable Frère Bernard GUTHAPFEL, Président de la « LA COMMISSION CONVENTUELLE DU CONTROLE DES FINANCES » auprès de la « GRANDE LOGE DE FRANCE ».

- Mes Très Chers Frères, le Président Philippe CELERIER me donne la parole, alors qu'il

n'y est pas obligé, mais je veux vous dire, quand même quelques mots. Vous savez que la « Commission Conventuelle de Contrôle des Finances » doit veiller à l'utilisation des deniers des Frères de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », ce qui nous a amenés à faire un contrôle de l'association « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » pour laquelle nous sommes là aujourd'hui. Nous sommes très heureux de pouvoir constater que les deniers sont bien utilisés par l'association, que les comptes sont bien à jour, et que nous n'avons pas d'observations à présenter à ce sujet. En revanche, nous avons beaucoup apprécié le travail qui a été évoqué par cette association. Je remercie tous les Frères du Conseil d'Administration qui participent à celle-ci et notamment leur Président Philippe CELERIER. J'ai dit.

Le Président

- Merci mon Très Cher Frère Bernard, et je réaffirme que la « Commission Conventuelle de Contrôle des Finances » est toujours la bienvenue à l'Orphelinat, comme tu le sais sans aucun problème.

*
* *

2/ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président

- Mes Très Chers Frères Délégués, nous allons passer à l'approbation de « l'Ordre du Jour » au point N° 2, mais compte tenu que dans le courant de l'année nous avons eu 2 démissions d'Administrateurs, je vous demande de bien vouloir rajouter avant les élections un point supplémentaire, afin de vous informer des décisions que votre Conseil d'Administration a prises dans le but de pourvoir à ces deux défections. Si vous acceptez cette modification, le point 11 de notre ordre du jour sur votre convocation, deviendrait donc le point 12.

Le Président

- Avez-vous d'autres modifications à apporter ?

Aucune observation ou modification exprimée dans toute l'assemblée.

- Mes Frères, je vous demande de voter favorablement pour l'approbation de cet ordre du jour modifié, à mon coup de maillet.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

L'Ordre du Jour modifié est adopté à l'unanimité.

*
* *

3/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2014.

Le Président

- Nous passons maintenant au point N° 3 concernant l'approbation du « Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 2014 ». Vous avez tous reçu la totalité du fascicule via l'Extranet et via vos Vénérables Maîtres, ainsi que directement via Internet pour les Délégués qui nous ont communiqué leur adresse e-mail.

Le Président

- Avez-vous des observations particulières à formuler concernant les pages 1 à 30 du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 2014 ?

Silence approbatif

- Donc, ceux qui sont favorables à l'adoption du Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 2014, lèvent la main à mon coup de maillet ?



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

*
* *

4/ RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

- Maintenant mes Frères, nous passons au point N° 4 concernant le « Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ». Vous l'avez également tous reçu bien sûr, puisque c'est la suite du fascicule en pages 31 à 48.
- Avez-vous des observations particulières sur ce Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ?

Aucune observation exprimée dans toute l'assemblée.

Le Président

- Donc, mes Frères je vous demande de voter le Rapport de Gestion de votre Conseil d'Administration à mon coup de maillet ?



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

*
* *

5/ RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'EXERCICE 2014

Le Président

- Passons au point N° 5 concernant le « Rapport du Trésorier de l'exercice 2014 », c'est à la page 49 du fascicule. Mes Frères, avez-vous des observations particulières au sujet du Rapport du Trésorier ?

Aucune observation exprimée dans toute l'assemblée.

- Il n'y a pas d'observation. Là il n'y a pas de vote, puisque c'est juste un rapport.

*
* *

6/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, Monsieur Gérard ÉMARD POUR L'EXERCICE 2014.

Le Président

- Nous passons maintenant au point N° 6 qui est le « Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 », c'est en pages 68 à 69 du fascicule.
- Mes Frères, Monsieur Philippe SOUMAH qui est notre Commissaire aux Comptes ne pouvant être présent aujourd'hui, est représenté par son collaborateur Monsieur Gérard EMARD que vous connaissez déjà.
- Monsieur le Commissaire aux Comptes, vous avez la parole.

Prise de parole du représentant et collaborateur du Commissaire aux Comptes, Monsieur Gérard EMARD

- Bonjour à vous tous, je suis votre ancien Commissaire aux Comptes, j'ai rejoint le « Groupe DELOITTE » que je représente et qui est maintenant votre Commissaire aux Comptes auprès de l'Orphelinat Maçonique. Je vous présente Très Cher Président, Mes Très Chers Administrateurs, le Rapport sur les Comptes Annuels et je vous présenterai ensuite le Rapport Spécial sur les comptes.
- En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif de l'exercice clôt le 31 décembre 2014 sur le contrôles des comptes annuels 2014 de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE », la justification de nos appréciations ainsi que les vérifications des informations spécifiques et pour éviter que ce soit trop rébarbatif et trop dogmatique, je vais commenter chacun des paragraphes :
- Opinion sur les comptes annuels ; nous avons effectué notre audit selon les normes obligatoires selon la profession des commissaires aux Comptes en France, puisque nous sommes un ordre réglementé soumis au contrôle du Ministère de la Justice, du Garde des Sceaux, nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé 2014, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association, à la fin de cet exercice, c'est la partie que vous attendez tous, la certification pure et simple.
- Deuxième point, justification des appréciations ; en application des dispositions de l'article 823/9 du code de commerce, quoique votre association « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » reconnue d'utilité publique, ne soit pas soumise au code de commerce, mais nous sommes obligés d'y faire référence, car ce sont les diligents du Commissaire aux Comptes qui depuis 1967 et 1969 dates de leur installation, sont soumis par le Ministère de la Justice aux obligations contractuelles, aux obligations professionnelles, au respect des normes déontologiques décrites ainsi dans le code de commerce et s'appliquent à toutes les entités ou nous sommes Commissaire aux Comptes pour une plus grande transparence de toutes les institutions. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont donc porté sur le caractère approprié des principes comptables qui ont contribué à la formation de notre opinion.
- Dernier point sur lequel nous sommes obligés de vous tenir informés, ce sont les vérifications et informations spécifiques, c'est la partie dans laquelle nous sommes obligés de révéler aux membres de l'entité s'il y a des irrégularités, des inexactitudes, et des révélations au Procureur de la République par exemple, vous n'y êtes pas soumis et compte tenu des bonnes pratiques exercées dans votre association, je peux parier à coup

sûr que nous n'y ferons jamais appel. Je tiens donc à remercier, votre Président ainsi que le Conseil d'Administration et vous tous pour votre sagacité à veiller au bon fonctionnement de l'association.

- Deuxième rapport que nous devons soumettre à votre approbation, celui que l'on appelle le « Rapport Spécial », c'est un rapport sur les conventions dites réglementées. Alors, ce qu'a voulu éviter le législateur dans ce deuxième rapport, c'est les conflits d'intérêts. La loi n'interdit pas qu'une entité passe des accords gagnant/gagnant avec d'autres entités, à condition que ce soit vraiment gagnant/gagnant. Nous vous tenons informés dans celui-ci, des dispositions qui seraient prises entre votre entité et une autre entité dans lesquelles il y aurait des administrateurs communs, par exemple le même président, etc, de manière à ce que, s'il y avait conflit d'intérêt entre les instances gouvernantes, dirigeantes, d'administrations ou plus généralement, toute entité qui prend des décisions pour le compte de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE », et qui serait également dans une autre entité, il pourrait y avoir dans ce cas, conflit d'intérêt, dont nous devrions vous tenir informés.
- Dans le « Rapport Spécial » qui vous est adressé et que je vais vous lire : Chers adhérents, il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui vous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés. Nous avons mis les cadres des diligences nécessaires à nos travaux au regard de la loi. L'exercice est extrêmement simple dans votre association, puisque, convention passée au cours de l'exercice traité, il n'y en a pas eu, et donc effectivement nous vous tenons informés, qu'il n'y a pas de possibilité de conflit d'intérêt à ce niveau-là. Je vous remercie.

Le Président

- Merci, Monsieur le Commissaire aux Comptes.
- Mes Frères, avez-vous des questions à poser à notre représentant du Commissaire aux Comptes ?

Le silence règne et aucune question n'est exprimée dans toute l'assemblée.

Le Président

- Mes Frères, notre Très Respectable Frère Bernard GUTHAPFEL, Président de la « LA COMMISSION CONVENTUELLE DU CONTROLE DES FINANCES » a reçu un appel téléphonique et a dû partir précipitamment. Il s'en excuse sincèrement.

*
* *

7/ APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Président

- Nous passons maintenant au point N° 7 concernant l'approbation du « Bilan et du Compte de Résultat sur l'exercice 2014 », c'est en pages 50 à 65 du fascicule que vous avez également tous reçu.

Le Président

- Avez-vous des observations particulières à formuler sur ces points là ?

Silence approbatif règne dans toute l'assemblée

- Mes Très Chers Frères Délégués, je vous demande d'approuver le Bilan et le Compte de Résultats de notre association pour l'exercice 2014, en levant la main à mon coup de maillet !



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

*Le Bilan et le Compte de Résultat de l'exercice 2014
sont approuvés à l'unanimité.*

*
* *

8/ BUDGET 2015 MODIFIÉ

Le Président

- Nous passons à présent au point N° 8, qui concerne l'approbation du « Budget de l'exercice en cours 2015 Modifié » comme tous les ans lors de sa présentation. Ce Budget Modifié 2015 que vous avez tous également reçu, est en page 66 du fascicule.
- Avez-vous des observations particulières à formuler sur ce Budget 2015 modifié ?

Une prise de parole est demandée au sein de l'assemblée

Le Président

- Oui mon Frère, tu peux monter à l'Orient, tu te présentes et nous t'écoutons :

Prise de parole du Très Respectable Frère André SOLET, de la Respectable Loge N° 918 « La Parfaite Amitié », à l'Orient de RENNES

- Mon Cher Frère Président, je suis désolé de prendre la parole en tournant le dos au Président, je félicite les actions entreprises et les témoignages qui ont été communiqués tout à l'heure, prouvent en fait que l'association caractérise bien la solidarité et la fraternité dans laquelle nous nous sommes engagés.
- Je m'interroge néanmoins sur un point : ce que j'appelle le niveau de capitalisation de l'association, puisqu'à ce jour l'association détient environ 1.600.000 Euros, ce qui représente à peu près 44 à 45 mois, c'est-à-dire presque 4 années de cotisation. Par expérience personnelle, j'ai tendance à penser qu'une association qui détient en trésorerie 6 mois et soyons généreux, une année de recettes annuelles, dans la mesure où ses recettes sont assez récurrentes, est une association qui est très bien gérée. Je veux bien croire aussi, mais je n'achèterai pas cette explication, qu'une année peut être très malheureuse et que des frères jeunes malheureusement décèdent et laissent des pupilles, mais je pense que si tel est le cas, notre solidarité devrait se manifester en acceptant une hausse ponctuelle de nos cotisations et en tout cas je militerai en ce sens. Je m'interroge donc et je souhaiterais que l'équipe en place dont je félicite le travail accompli au quotidien, là dessus, croyez-moi mes Frères, je ne remettrai jamais ceci en cause, mais je m'interroge sur le sens que l'on donne à un niveau de trésorerie qui, pour moi, me semble-t-il, est au-delà des, je ne sais pas si on peut parler d'usages. J'ai dit, mes Frères

Le Président

- Merci mon Frère, mais peux-tu te présenter avec ton numéro de Loge.

Le Frère André SOLET reprend la parole

- Je vous prie de m'excuser, André SOLET, Respectable Loge N° 918 « La Parfaite Amitié », à l'Orient de RENNES.

Le Président

- Merci, mon Frère. Effectivement, nous avons un peu plus de 3 années d'avance en trésorerie, c'est vrai, mais nous avons aussi 150 ans d'histoire et d'économie, ça, c'est une chose réelle. Ensuite, nous avons, lorsque nous prenons un dossier, souvent, très fréquemment, il y a des enfants de 6 mois, de 1 an, 2 ans, et nous les prenons donc pour 25 ans, voire plus, puisque nous assurons notre soutien et notre aide jusqu'à ce qu'ils rentrent dans la vie active. Pas jusqu'à ce qu'ils soient majeurs, jusqu'à ce qu'ils rentrent dans la vie active. Alors, si le gamin a quelques mois, puisque nous prenons également les enfants « à naître » de nos frères décédés, qu'on soit bien d'accord sur tout, si le gamin a quelques mois, ou mettons un an, il va passer le bac à 18 ans, il va faire Médecine, 10 ans de plus ! Nous l'avons pour 27 ans. Donc, effectivement, 3 ans d'avance ça peut paraître beaucoup, mais aussi c'est quand même pas beaucoup ! Ensuite, il peut y avoir autre chose, vous faites des sorties dans les loges, des fêtes familiale ou autre, et supposons qu'il y ait un incendie dans un temple et que d'un seul coup nous perdions 40 Frères ! 40 Frères décédés, 50 orphelins ! Nous allons doubler les cotisations tout de suite ? Le Convent va dire « oui » ? Je veux bien, je n'en suis pas bien convaincu ! Parce que ça ne peut pas être une aide provisoire et temporaire, ça ne peut pas être une aide sur un an ou sur 2 ans, ou sur 3 ans ! C'est une aide jusqu'à ce que les enfants rentrent dans la vie active, et finissent leur cursus scolaire ou universitaire ! Donc, 3 ans d'avance ramenés à cette échelle-là, c'est au final pas énorme, même si ça représente effectivement un gros budget, on est d'accord, même si, voilà.
- Je ne sais pas si quelqu'un veut prendre la parole sur ce sujet ?
- Oui, Monsieur Gérard EYMARD, vous avez la parole.

Prise de parole en réaction de Monsieur Gérard EMARD représentant le Commissaire aux Comptes

- Cher Président, Chers Frères Administrateurs, je reprends la parole, non pas pour m'immiscer dans la gestion puisque, comme vous le savez, en tant que Commissaire aux Comptes, je n'ai pas le droit de le faire, mais simplement pour vous rappeler que, de plus en plus, pour la bonne gouvernance de toutes les institutions, il y a des organismes prudentiels qui sont mis en place, depuis une dizaine d'années en France comme dans le monde entier, du moins dans les pays développés, et je me permets de vous le rappeler, c'est important de préciser qu'il existe des risques courts et des risques longs.

- Alors, de part vos statuts vous n'êtes pas encore une mutuelle effectivement, puisque vous savez que les mutuelles mutualisent les risques au profit de leurs adhérents, pour un certain nombre de dispositions statutaires vous n'êtes pas soumis aux mutuelles, ni d'assurances, ni des mutuelles du code de la mutualité, vous n'en êtes pas loin, et je me permets de préciser qu'il existe des risques courts et des risques longs. Les risques courts, ce sont les risques sur un an : et on peut considérer, comme l'a dit le Frère qui est intervenu, qu'une association qui a un an, maximum deux ans de cotisations devant elle, est en mesure de subvenir à ses besoins. Vous êtes face à des risques longs, des risques de vie et probablement, dans les années à venir, il existera des organismes prudentiels qui s'occuperont également des institutions comme les vôtres, pour la sécurité des institutions. Il n'est pas envisageable dans le monde moderne, qu'une entité, on parle des banques, des compagnies d'assurance, mais maintenant, toute entité qui a un rôle économique, social, culturel, dans le monde moderne, ce n'est pas possible qu'il se passe quelque chose au niveau financier. Donc, les institutions, même si vous êtes non lucrative, même si vous êtes philanthropique, même si, il n'est absolument pas envisageable qu'une entité comme « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » puisse avoir des difficultés financières pour le bien fondé de la société, c'est la société en elle-même. Et comme vous êtes soumis à des risques longs, c'est probablement un minimum que vous avez, et c'est le Commissaire aux Comptes qui parle, et c'est contrairement à ce qui a été dit, ce sont des risques longs, je pense que 4 ans c'est le minimum, car vous devez couvrir des risques de dix ans et plus. Voilà, je tenais à bien préciser ce que sont des risques courts et des risques longs. J'ai dit.

Le Président

- Merci, Monsieur le Commissaire aux Comptes.
- Mes Très Chers Frères, avez-vous d'autres observations sur ce Budget Modifié 2015 ?

Le silence règne à présent.

- Mes Frères, je vous demande d'approuver ce Budget de l'exercice 2015 Modifié à mon coup de maillet !



Le Président

- Avis contraire ?
-



- Il y en a 4.
- Merci mes Frères !

Le Budget de l'exercice 2015 Modifié est adopté à la majorité moins quatre voix contres.

*
* *

9/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Le Président

- Maintenant nous passons au point N° 9, concernant le « Budget Prévisionnel 2016 ». C'est à la page 67 du fascicule.
- Mes Frères, avez-vous des observations à faire sur le Budget Prévisionnel 2016 ?

Un Frère demande la parole, puis se rétracte.

Le Président

- Pas de prise de parole ? Donc mes Frères, je vous demande d'adopter le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2016, à mon coup de maillet.



Le Président

- Avis contraire ?



- Il y en a 3.
- Merci mes Frères !

Le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2016 est adopté à la majorité moins trois voix contres.

*
* *

10/ QUESTIONS DIVERSES

Le Président

- Mes Frères, maintenant nous passons au point N° 10 concernant les « Questions Diverses ».
- Avez-vous des questions diverses à nous poser ?

Un Frère demande la parole.

Le Président

- Mon Frère, je te demande de venir directement au pupitre, afin que tu puisses poser ta question. Tu te présentes et nous t'écoutons.

Prise de parole du Frère Michel DAVID, de la Respectable Loge N° 1129 « PLOTIN » à l'Orient de LUNEL

- Je suis Michel DAVID, Respectable Loge « PLOTIN » 1129 à l'Orient de LUNEL. Une question me vient à l'esprit à l'écoute de l'intervention du Frère, je précise bien du Frère Commissaire aux Comptes, et j'estime que sur un plan purement déontologique, il y a risque de conflit d'intérêts. Si, pour des raisons diverses l'association venait à passer en justice profane, on pourrait se poser la question d'un commissariat aux comptes engagé sur le plan maçonnique ! J'ai dit.

Le Président

- Je vais te répondre mon Frère : le Commissaire aux Comptes s'appelle Monsieur Philippe SOUMAT, c'est un gros cabinet de commissariat aux comptes et il se trouve qu'il a délégué Gérard EYMARD pour venir tout simplement le représenter aujourd'hui, le jour de notre Assemblée Générale.

Reprise de parole du Frère Michel DAVID, de la Respectable Loge N° 1129 « PLOTIN » à l'Orient de LUNEL

- Sur un plan purement déontologique, dans le cadre de la justice profane, si on venait à se retrouver devant le procureur de la République, de MONTGOLFIER, je pense qu'il se ferait un malin plaisir à ce moment-là de couper les cheveux en 4, 16, 32, 64 !
-

Le Président

- Je ne le pense pas, mon Frère, c'est un cabinet totalement profane ! Y a-t-il d'autres observations ? Oui ? Tu as la parole mon Frère, en te présentant à l'un de nos micros.

Prise de parole du Frère Michel TARDIVAT, de la Respectable Loge N° 582 « LES AMITIES INTERNATIONALES » à l'Orient de PARIS

- Michel TARDIVAT, de la Respectable Loge 582, à l'Orient de Paris. En tant que Parrain, je voudrais savoir s'il serait possible que l'on soit informé avant que les familles le soient du fait que l'aide totale est retirée : c'est assez embarrassant de se retrouver devant une famille qui recevait une allocation pour des raisons d'ailleurs tout à fait justifiées et qui d'un seul coup ne l'a plus, pour des raisons tout autant justifiées mais c'est très embarrassant en tant que parrain de leur faire comprendre qu'il y a une logique comptable derrière cela et de ne pas leur présenter à temps, ou tout au moins avant que cela leur soit notifié ! J'espère que ma question est claire ? Et cela n'est pas une critique, c'est une question !

Le Président

- Merci mon Cher Frère Michel, et c'est d'ailleurs pour cela que nous voulons faire la réunion des Parrains. Effectivement, notre système a un certain nombre d'années, et on a des liens à resserrer avec les parrains pour éviter ce genre de choses. Tu as entièrement raison, c'est très désagréable d'expliquer ce genre de choses à une maman ! Tu seras certainement parmi nous lorsque nous organiserons cette réunion à ce sujet ici. Pas d'autres questions ?

Le silence règne.

*
* *

11/ APPROBATION DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE POURVOIR A DEUX DEFECTIONS

Le Président

- Mes Très Chers Frères Délégués, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, 2 Administrateurs ont démissionné au cours de l'année. Nous passons donc au point N° 11 concernant l'approbation des décisions que votre Conseil d'Administration a prises dans le but de pourvoir à ces deux défections et de coopter 2 nouveaux Administrateurs.

Le Président

- Pour des raisons personnelles, notre Très Cher Frère Alain MANVILLE a démissionné l'an dernier lors de notre Assemblée Générale de juin 2014. Nous avons acté sa démission au Conseil d'Administration de Septembre et en Décembre, nous avons coopté un Frère pour le remplacer, comme le prévoit l'article 8 de nos statuts, que je vais vous lire :
- *« En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; leur remplacement définitif est décidé par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (c'est-à-dire aujourd'hui) ; les pouvoirs des membres ainsi cooptés, puis élus prennent fin à la même époque où devrait normalement expirer le mandat des membres qu'ils remplacent ».*
- Nous avons donc coopté notre Très Cher Frère Pascal NIVARD au mois de décembre pour le remplacer, et je vous demande de bien vouloir entériner notre décision par votre vote à mon coup de maillet.



- Avis contraire ?



- Il y en a 3.
- Merci mes Frères !

La cooptation du Frère Pascal NIVARD est adoptée à la majorité moins trois voix contre.

Le Président

- Le second Frère qui a démissionné pour cause de déménagement, est le Très Cher Frère Marcel GRAINE, qui habitait Paris, et qui habite maintenant à côté de Sète. Il a passé quasiment un an sans venir aux Conseil d'Administration. De ce fait, il nous a donc donné sa démission au mois de février et au Conseil d'Administration de février 2015, nous avons coopté le Très Cher Frère Constantino SUAREZ.

Le Président

- Je vous demande également de bien vouloir entériner notre décision par votre vote à mon coup de maillet.



- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas.
- Merci mes Frères !

La cooptation du Frère Constantino SUAREZ est adoptée à l'unanimité.

Le Président

- Ces 2 frères seront candidats dans un instant, et c'est pour cette raison que le tiers du renouvellement de nos 15 Administrateurs, devient 6 et non pas 5. En conséquence, notre **Frère Pascal NIVARD** sera candidat pour 1 an, c'est-à-dire pour la suite du mandat de notre **Frère Alain MANVILLE** ; et notre **Frère Constantino SUAREZ**, sera candidat pour 3 ans, puisque notre **Frère Marcel GRAINE** descendait de charge au mois de juin de cette année.

*

* *

Le Président

12/ RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

- Maintenant mes Très Chers Frères, nous allons passer au point n° 12, qui concerne les élections du renouvellement par tiers des Membres du Conseil d'Administration. Le tiers de 15, compte tenu des 2 cooptations, sera donc de 6 membres et non de 5 comme mentionné à l'instant. Il s'agit donc des Très Chers Frères :

- **CELERIER Philippe, votre Président**
- **HIRIGOYEN Patrick, votre Secrétaire Général**
- **NIVARD Pascal (pour 1 an),**
- **PARIS Jacques,**
- **RABEFANIRAKA Christian,**
- **SUAREZ Constantino.**

- Etant moi-même candidat, je vais donner le maillet de la présidence de cette Assemblée Générale Ordinaire le temps de la présentation des candidats à notre **Frère Georges-Marie DUCLOS** qui est notre Vice - Président.

- Je vous expliquerai tout à l'heure les modalités du vote, pour éviter tous les problèmes de confusion, car nous voterons pour l'Assemblée Générale Ordinaire et pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, en sortant du temple lors de la clôture de notre deuxième Assemblée. Mon Frère Georges-Marie tu as le maillet.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS prend le maillet et la parole

- Mes Très Chers Frères, les candidats se présenteront dans l'ordre alphabétique et de ce fait, notre Frère CELERIER va se présenter en premier :

Le candidat Philippe CELERIER prend la parole

- Mes Très Chers Frères Délégués, vous le savez, je suis donc Philippe CELERIER, votre Président en charge actuellement, je suis de la Respectable Loge N° 1530 « Sol Invictus » à l'Orient de Périgueux. J'ai été initié il y a maintenant un peu plus de 25 ans. Je sers « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » depuis 6 ans, et je peux vous affirmer qu'à l'Orphelinat nous appliquons toutes les valeurs que nous prônons tant dans nos planches en loge.
- Je me présente donc à vos suffrages pour continuer ce travail et cette œuvre, et j'espère que vous me donnerez à nouveau toute votre confiance afin de pouvoir continuer à œuvrer pour toutes les familles dont nous avons la charge. J'ai dit, mes Frères.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Merci, mon Très Cher Frère Philippe. Notre Frère Patrick HIRIGOYEN, tu as la parole.

Le candidat Patrick HIRIGOYEN prend la parole

- Mes Très Chers Frères Administrateurs, mon Très Respectable Frère Président, ma Sœur, mes Très Respectables Frères Délégués qui décorez les colonnes, Patrick HIRIGOYEN, de la Respectable Loge « Art et Progrès » N°871 à l'Orient de Paris, j'ai 63 ans, réalisateur audiovisuel de métier, administrateur depuis 4 ans, Secrétaire Général de votre

association depuis 2 ans et demi et Parrain Maçonique d'une enfant de 13 ans, pupille de mon atelier. Je suis et j'ai été très heureux de faire partie du Conseil d'Administration de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » pour travailler sans relâche au bonheur de l'Humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique, comme le dit le convent de Lausanne, je vous le rappelle. Agir, œuvrer pour que des enfants puissent poursuivre leurs études malgré le deuil d'un Frère, est pour moi une mission gratifiante, opérative et humaniste. Participer à cette mission donne du sens à ma conception de la Fraternité Maçonique. Alors, merci à vous tous, mes Frères, de me renouveler votre confiance. J'ai dit.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Merci, mon Très Cher Frère Patrick.

(A la demande du Président et du Vice - Président, le Frère Alain ROQUES est chargé de ce renseigner auprès de la secrétaire pour savoir si nous avons obtenu le quorum requis, afin de pouvoir ouvrir « l'Assemblée Générale Extraordinaire »).

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Notre Frère Pascal NIVARD nouveau candidat, tu as la parole.

Le candidat Pascal NIVARD prend la parole

- Très Cher Frère Président, mes Chers Frères, Madame, je suis Pascal NIVARD, j'ai 59 ans, j'ai été initié il y a 28 ans, et j'appartiens actuellement à la Respectable Loge N° 699, la « Tradition Écossaise » à l'Orient de Bordeaux. J'ai été honoré et enthousiaste lorsque le Conseil d'Administration m'a sollicité pour pallier cette démission du Frère Alain, et à ce titre j'ai commencé depuis plusieurs mois maintenant à travailler avec ardeur au sein du Conseil d'Administration, puisque il se trouve que je suis à la fois Haut Fonctionnaire et à la fois spécialisé depuis plus de 45 ans dans le domaine des nouvelles technologies, donc j'ai cru comprendre qu'au sein de votre association il y avait quelques évolutions à faire et à ce titre je mets toute mon énergie, mes compétences et mon temps à consacrer aux mamans et à nos pupilles, et je sais combien elles comptent sur nous. J'ai dit, Très Cher Frère Président.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Merci, mon Très Cher Frère Pascal. Notre Frère Jacques PARIS, tu as la parole.

Le candidat Jacques PARIS prend la parole

- Mes Très Chers Frères, Cher Président, Madame, permettez-moi tout d'abord de me

présenter, je suis Jacques PARIS. J'appartiens à la Respectable Loge N° 475/704 la « Loi d'Action et Guillaume Tell Réunis » et je suis au service de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE », lieu exemplaire par sa capacité de prise en charge des pupilles, qui sont les enfants des Maçons de notre Obédience. Nous disons : les enfants de la veuve. Plus précisément ma fonction est celle d'Administrateur depuis 1993. Par ailleurs, j'occupe le poste d'Archiviste de Orphelinat, ces archives sont historiques de l'œuvre que nous accomplissons et nous préparent aux réactualisations constantes de notre avenir.

- Être en présence de ces pupilles, qui sont des enfants ou des adolescents relèvent de la nécessité d'un accompagnement bien sûr spécifique qui doit les aider à s'édifier. La tâche est considérable, mes Frères, et vous l'aurez bien compris, elle exige un ensemble d'aptitudes et d'expériences bien spécifiques. Mon mandat s'achève, mon souhait le plus vif est de continuer cette mission qui ne cesse de m'enrichir. Je me permets de vous demander le renouvellement de mon mandat d'administrateur, je vous en remercie. J'ai dit.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Merci, mon Très Cher Frère Jacques. C'est au tour de notre Frère Christian RABEFANIRAKA, tu as la parole mon frère.

Le candidat Christian RABEFANIRAKA prend la parole

- Je m'appelle donc Christian RABEFANIRAKA, de Respectable Loge N° 646 « Les Compagnons Ardents » à l'Orient de Paris. Je suis entré à l'Orphelinat en 2000, et en maçonnerie en 1997, dans le profane je suis expert comptable et je m'occupe des comptes de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » et j'espère continuer à apporter ma contribution, en tant que Trésorier Adjoint à l'Orphelinat.
- Je vous en remercie par avance. J'ai dit.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Merci, mon Très Cher Frère Christian, notre Frère Constantino SUAREZ nouveau candidat, tu as la parole.

Le candidat Constantino SUAREZ prend la parole

- Mon Très Respectable Frère Président, Madame, mes Très Chers Frères Députés et Vénérables Maîtres, je m'appelle Constantino SUAREZ, je suis membre de la respectable loge N° 891 « Les 3 Maillets Arts et Amitiés » à l'Orient d'Évreux. J'ai été coopté il y a 4 mois en remplacement de notre Très Cher Frère Marcel GRAINE, démissionnaire, ce mandat arrive à échéance et compte tenu de ma disponibilité, car je descends de charge

au niveau du Conseil Fédéral après-demain, j'ai eu beaucoup de plaisir à m'investir à « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » ces derniers mois.

- Cette expérience m'anime à continuer de donner de mon temps, étant à la retraite, à cette noble institution et être disponible pour nos pupilles qui ont tant besoin de nous tous. C'est pour cette raison que je vous demande de me reconduire dans ces fonctions pour les 3 ans qui viennent et je vous en remercie d'avance. Mon Très Cher Frère Président, Madame, mes Très Chers Frères Délégués, Vénérables Maîtres et Députés. J'ai dit.

Le Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

- Je vous remercie tous, mes Très Chers Frères candidats, je vais redonner le maillet au Président Philippe CELERIER et je suis très heureux de m'être acquitté de cette lourde tâche.

Le Président Philippe CELERIER

- Merci mon Très Cher Frère Vice - Président, mes Frères, tout d'abord, je salue notre Très Cher Frère Michel GRIMALDI qui est Président de « L'ENTRAIDE FRATERNELLE », et qui vient d'arriver, car il était en réunion depuis une heure. J'ai cru comprendre au téléphone hier qu'il ne souhaitait pas prendre la parole, donc, merci Michel, d'être parmi nous.
- Et je tiens à vous signaler qu'entre « L'ENTRAIDE FRATERNELLE », « LA POIGNEE DE MAIN PARIS », « MATHUSALEM », « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE », et le Grand Hospitalier de la « GRANDE LOGE DE FRANCE », il n'y a pas de quoi passer une feuille de papier à cigarette tellement les liens qui nous unissent sont resserrés !
- Mes Très Chers Frères, vous venez d'entendre les candidats. Pour des questions pratiques vous pourrez déposer vos bulletins de votes dans l'une des urnes qui seront mises à votre disposition à la sortie du temple après notre Assemblée Générale Extraordinaire. Vous aurez donc deux urnes, la première concernant le vote des Administrateurs de notre « Assemblée Générale Ordinaire » pour y mettre le Bulletin orangé des Administrateurs, en gardant six noms sur ce bulletin, et la seconde concernant le vote de la Modification de nos Statuts pour y mettre le Bulletin bleu de notre « Assemblée Générale Extraordinaire ».

Le Président

- Mes Très Chers Frères Délégués, je tiens à vous remercier une fois de plus, d'avoir participé à notre « Assemblée Générale Ordinaire ». Je déclare clôt L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE « SOLIDARITE-JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » du 18

juin 2015 à 15h 40 à mon coup de maillet, afin d'ouvrir à sa suite notre « Assemblée Générale Extraordinaire ».



*
* *

ELECTIONS

Résultat du scrutin

Les élections pour le renouvellement du tiers des membres composant le Conseil d'Administration ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix présentes ou représentées :	8 253
Suffrages exprimés :	4 866 voix

- 6 postes à pourvoir, 6 candidatures :

I - ADMINISTRATEURS SORTANTS DEMANDANT LE RENOUELEMENT DE LEUR MANDAT :

- **Philippe CELERIER** - Respectable Loge n° 1530 « Sol Invictus » Orient de Périgueux.
- **Patrick HIRIGOYEN** - Respectable Loge n° 871 « Art et Progrès » Orient de Paris.
- **Jacques PARIS** - Respectable Loge n°475/704 « La Loi d'Action et Guillaume Tell Réunis » Orient de Paris.
- **Christian RABEFANIRAKA** - Respectable Loge n° 646 « Les Compagnons Ardents » Orient de Paris.

II - NOUVEAUX CANDIDATS

- **Pascal NIVARD** - Respectable Loge n° 699 « La Tradition Écossaise » Orient de Bordeaux.

- **Constantino SUAREZ** - Respectable Loge n° 891 « Les 3 Maillets Arts et Amitiés » Orient d'Évreux.

III - RESULTATS des élections :

Ont obtenu :

M. Philippe CELERIER : 4 776 VOIX - **RÉÉLU** *pour 3 ans*

M. Patrick HIRIGOYEN : 4 820 VOIX - **RÉÉLU** *pour 3 ans*

M. Jacques PARIS : 4 764 VOIX - **RÉÉLU** *pour 3 ans*

M. Christian RABEFANIRAKA : 4 866 VOIX - **RÉÉLU** *pour 3 ans*

M. Pascal NIVARD : 4 622 VOIX - **ÉLU** *pour 1 an en remplacement de M. Alain MANVILLE*

M. Constantino SUAREZ : 4 798 VOIX - **ÉLU** *pour 3 ans en remplacement de M. Marcel GRAINE*

Les Scrutateurs :

MM. Alain BERTHAUT de la Respectable Loge 6 « Le Mont Sinaï » Orient de Paris.

Georges-Julius BINDER de la Respectable Loge 992 « le Phare du Chandelier » Orient de Pontoise

Michel MARAIS de la Respectable Loge 1188 « Le Palimpseste » Orient de Paris.

Gosselin MORAND de la Respectable Loge 464 « Diderot » Orient de Paris

Jean Yves RUAUD de la Respectable Loge 1265 « L'Amitié Ecossaise » Orient de Limoges.

Michel STOUVENEL de la Respectable Loge 746 « Europa Libera » Orient de Epinal.

*
* *

Après dépouillement de ce scrutin, il a été procédé à l’affichage des résultats dans l’Atrium de la « GRANDE LOGE DE FRANCE ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 15 h 40.

Le Secrétaire Général
Patrick HIRIGOYEN



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l’unanimité par le Conseil
d’Administration dans sa séance du
Mercredi 16 Septembre 2015.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU SAMEDI 09 AVRIL 2016

Exercice 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **(point 4 de l'ordre du jour)**

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - exercice 2015/2016

Au cours de sa séance du Mercredi 16 Septembre 2015, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice Président
M. Patrick HIRIGOYEN	réélu Secrétaire Général assisté de
M. Pascal NIVARD	élu Secrétaire Général Adjoint
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Alain ROQUES			pour la Commission d'Adoption
Jean BATTISTON	"	"	des Finances
Michel LAFARIE	"	"	Juridique
Le Bureau	"	"	des Relations Extérieures
Gilbert MUSSO	"	"	des Prix
Jacques PARIS	"	"	Histoire et Archives
Christian RABEFANIRAKA	"	"	Comptabilité

III - NOMINATION D'ASSISTANTS DE PRESIDENT

Le Président nomme ses Assistants.

Ces assistants auront comme rôle:

- aider et conseiller le Président, voire le représenter dans les Régions si nécessaire,
- intervenir dans les Congrès,
- assurer la liaison avec les Parrains et les aider si nécessaire,
- prendre en compte les cas difficiles et diligenter au besoin des enquêtes.

Région Nord - Picardie :	M. Constantino SUAREZ
Région Ouest :	M. Michel LAFARIE
Région Est :	M. Alphonse WOELFFEL
Région Sud - Ouest – Outre - Mer – Orientés Eloignés et Caraïbe-Amérique:	M. Philippe CELERIER
Région Méditerranée :	M. Alain ROQUES
Région Île de France :	M. Patrick HIRIGOYEN

IV - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission d'adoption

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

La Commission a proposé le renouvellement de l'aide exceptionnelle forfaitaire de 720 euros pour les étudiants de 3^{ème} cycle en adoption totale mise en place dès la rentrée 2015/2016. Renouvellement adoptée par le Conseil d'Administration du 16.09.2015.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de la répartition de nos pupilles.

Le nombre total des pupilles au 31 Décembre 2015 était de : 88
- en Adoption Morale: 43 pupilles
- en Adoption Totale: 45 pupilles

Pour un nombre de familles de : 59

34 pupilles mineurs	} 14 sous le régime de l'adoption morale
	}
	} 20 sous le régime de l'adoption totale
54 pupilles majeurs	} 29 sous le régime de l'adoption morale
	}
	} 25 sous le régime de l'adoption totale
	ces 25 pupilles reçoivent des bourses d'études.

L'art. 5 de nos statuts stipule en effet que : "*L'Association adopte et soutient des orphelins mineurs acceptés par le Conseil d'Administration. Celui-ci peut cependant, dans des cas particuliers, décider de poursuivre ou d'accorder son assistance après la fin de la minorité*".

Répartition par catégorie d'âge.

Les 34 pupilles mineurs de 1 à 17 ans se répartissent comme suit :

	Adoption totale	Adoption morale
De 0 à 5 ans	0	0
6 à 9	4	1
10 à 13	7	4
14 à 17	9	9
	<u>20</u>	<u>14</u>

Les 54 pupilles majeurs de 18 ans et + se répartissent comme suit :

	Adoption totale	Adoption morale
De 18 à 20 ans	11	8
21 à 23	9	10
+ de 23	11	5
	<u>31</u>	<u>23</u>

Les 31 pupilles sous le régime de l'Adoption Totale, tous étudiants, perçoivent des bourses d'études ou des compléments de bourses. Les dossiers sont examinés au cas par cas.

Les études suivies par nos pupilles leur permettront d'accéder aux professions de : Droit - Droit International - Médecine - Enseignement - Orthopédie - Lettres -Électronique - Service Social – Infirmière - Restauration - Commerce International – Métier du Livre - Gestion - Économie - Géomètre - Musique.

Le montant total des allocations distribuées a été de 321 947 € y compris - aides exceptionnelles, allocations exceptionnelles 3^{ème} cycle, primes de vacances, primes de fin d'année, prix d'encouragement.

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 66 dossiers présentés par les Parrains. Elle a adopté les 4 catégories habituelles : Primaires, Collégiens, Lycéens, Universitaires, Grandes Écoles et Techniques.

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

LISTE PROPOSEE PAR LA COMMISSION DES PRIX - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

41 Prix pour une valeur de 5 090 €

PRIMAIRES

520	NEGRO Anne Rose	589	ARTIGUES Euphémie
549	LEYDIER Raphaël	589	ARTIGUES Cyprien
551	HOANG Raphaël	598	SARR Raphaël
580	COTTON Clément		

COLLEGIENS

551	HOANG Elisabeth	580	COTTON Charles
577	JOUANIN Justine	584	LE GOFF Charline
577	JOUANIN Mathis	601	FLORIN Iris

LYCEENS

479	FUMANA Clémence	582	SIPEK Clémence
481	VUILLEMIN Dimitri	587	ALQUIE Guillaume
551	HOANG Alexandre	591	MBEMBA Adna
577	JOUANIN Marine	596	LAGIE Clément
581	VAGNER Sébastien		

TECHNIQUES - UNIVERSITAIRES - GRANDES ECOLES

454	ZUCCARELLI Léa	542	SAKER Alban
465	FAVREAU Marie Anne	556	GUILLOUET Abel
467	POTET Jean-Baptiste	567	DELAHAYE Olivier
467	POTET Marie-Charlotte	567	DELAHAYE Alice
481	VUILLEMIN Marion	568	QUEFFEULOU Héloïse
516	AMATORE Quentin	573	STRINGARO Chloé
520	NEGRO Angélique	585	POSMYK Matthieu
524	MERCIER GUYON Benjamin	596	LAGIE Barbara
527	CHICHIGNOUD Valentin	601	FLORIN Guillaume
534	D'ANCONA Grégory		

Le Conseil d'Administration a approuvé la liste des 41 Prix proposés.
(C.A. du 18/11/2015)

Cette année encore nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.
- a participé à la réactualisation du barème, base de calcul des allocations.
- a transmis ses comptes à la Commission Conventuelle du Contrôle des Finances de la Grande Loge de France.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 a dégagé un excédent net de 73 207 € (se reporter au rapport financier).

Dons en 2015 : 208

Ateliers de la Juridiction : 5

LA ROSERAIE D'HERMES
LE CHEMIN ECOSSAIS
COMPAGNONS ARCHER
LE TEMPS SACRE
SADI CARNOT

Respectables Loges : 183

187	UNION ET BIENFAISANCE	676	ABBE GREGOIRE
209/396	LE REVEIL MAÇON. - EDUC. CIVIQUE	693	LA GRANDE TRIADE
199	LES TRAVAILLEURS UNIS	694	LUMIERE DE LA LIBERTE
214	LA PERSEVERANCE ECOSSAISE	698	COTE D'AZUR
256	LA FIDELITE	699	TRADITION ECOSSAISE
280	LA VERITE	719	PAPUS
301	TRAVAIL ET PROGRES	735	SAGESSE ET UNION
347	THEBAH	745	PARACELSE
354	L'ACCORD PARFAIT	753	ECHELLE HUMAINE
355	ART ET TRAVAIL	754	LES ECOSSAIS D'OLBIA
356	UNION ET TRAVAIL	758	LE TRAIT
376	LA NOUVELLE JERUSALEM	766	LES COMPAGNONS ECOSSAIS
426	LA SOLIDARITE LANDAISE	771	LES CONSTANTES HUMAINES
432	FRATERNITE PHILANTHROPIE ECOSSAISE	776	ENERGIE VENDEENNE
445	DENIS PAPIN	782/1011	LE DELTA ET LA ROSE/ARIANE
454	ESPERANTO	787	LES PHILALETES
456	LA FIDELITE NORMANDE	791	ESPERANCE ECOSSAISE
459	L'HEUREUSE RENCONTRE	802	BARTHOLDI
475	LOI D'ACTION & GUILLAUME TELL REUNIS	803	HOSPITALIERS DE SAINT JEAN
476	STELLA MARIS	804	LE CHARDON ECOSSAIS DE LORRAIN
478	LE FLAMBEAU	805	L'OLIVIER
526	DISCIPLES DE SAINT JEAN	806	LE DELTA DE ST CLAIR
557	EUCLIDE	810	HELIOS
577	LE BON VOULOIR	813	FRERES LIBRES
586	PHILANTHROPIE UNIVERSELLE	828	LES FRERES DE PHILON
636	L'AVENIR ECOSSAIS	830	VOUTE ETOILEE
670	AMICI	833	PERDIGUIER L'AMI DU PEUPLE
672	PHILADELPHES – ROGER SALEN	836	ECOLE DE LA SAGESSE
		838	EVEIL ECOSSAIS
		839	TOLERANCE ET CONTINUITE
		840	L'ESPRIT DES LOIS
		842	APPRENTIS ECOSSAIS
		848	RENAISSANCE D'AUBIGNY
		853	SAINTE JEAN D'OCCITANIE
		854	HARMONIE ET PROGRES
		855	L'EDIFICATION FRATERNELLE
		861	FRATERNITE
		870	LA CHAINE D'UNION ECOSSAISE
		871	ART ET PROGRES
		872	LE DELTA ET LA ROSE
		875	SAINTE JEAN DE LA PARFAITE

	AMITIE	1071	LES ABEILLES DE SAINT JEAN
877	SAINT JEAN DES ALPES	1076	RICHARD DUPUY
879	LES FRERES DE SEPTIMANIE	1082	LA CONCORDE
883	SPINOZA	1083	EQUITE
885	LA MIETERRANO	1088	PONS EUROPEUS
891	LES TROIS MAILLETS – ARTS ET AMITIE	1096	LES ARTS REUNIS
892	SINCERITE	1099	L'ARCHE DU VERSEAU
893	HIRAM	1103	POSEÏDON
892	SICERITE	1104	LES AMIS DE JEAN MOULIN
894	LALANDE	1105	L'EPI FLAMBOYANT
898	ARC EN CIEL	1067	LA TRIPLE LUMIERE
900	GUSTAVE DESMONS	1112	FORCE ET SAGESSE
913	PROMETHEE	1113	HUMANITE NOUVELLE
914	COMPAGNONS DU GAY SCAVOIR	1121	LUMIERE DU MARAIS
928	VAUBAN	1122	HARMONIE SOLIDARITE
931	LE TRAIT D'UNION	1124	E TE MEN ANKI
935	L'UNION	1126	HUMANITE ET PROGRES
938	SILENCE ET FRATERNITE	1128	LA FRATERNITE ECOSSAISE
943	ACACIA PROVENÇAL	1143	L'ARCHE
947	LE CHANTIER ECOSSAIS	1148	L'HEUREUSE HARMONIE
948	LA FLEUR D'OR	1150	UNIVERSALISME ET FRATERNITE
949	TRAVAIL ET SOLIDARITE	1151	VOUTE D'ACIER
954	LES APPRENTIS D'OLBIA	1156	LUMIERE EN PAYS D'ARLES
955	RIGUEUR ET TOLERANCE	1159	LE LYS ET L'ACACIA
956	ACACIA OCCITAN	1181	LES TEMPLIERS DE SAINT JEAN
958	CHRISTOPHE PLANTIN	1204	SAGESSE ET FRATERNITE
967	EGREGORE	1207	LA LUMIERE D'OPALE
973	SAINT GERMAIN	1219	LA CLEMENTE HARMONIE
982	SAINT JEAN DU CAPRICORNE	1220	DEMOCRATIE LOCHOISE
987	LE CREUSET	1233	PERSPECTIVE INITIATIQUE
998	ATHENA	1234	LES FRERES MAÇONS DE ST-JEAN
1003	PHILANTHROPIELIGURIENNE	1248	ATHANOR ECOSSAIS
1005	LE FIL D'ARIANE	1250	TRADITION ET FRATERNITE
1010	CONTRAT CAVARE	1251	LE PHENIX
1023	SAINT JEAN D'AGENAIS	1256	LE GAÏAC
1028	SAINT JEAN DU CANIGOU	1261	LA COLLEGIALE
1036	LA SERENITE ECOSSAISE	1266	LIBERTE ET PROGRES
1037	GNOTHI SEAUTON	1268	ENFANTS DE L'UNIVERS
1047	LES OPERATIFS DE SAINT JEAN	1270	LES RAYONS DE PROMETHEE
1049	AKHENATHON	1272	LE POINT PARFAIT
1050	EX TENEBRIS	1282	HARMONIA MUNDI
1070	AMOUR ET TRADITION	1287	CEPHAS
		1289	LUMIERE ET TRADITION

1293 LES TROIS FRERES DU LEVANT
1294 AN ERMINIG
1307 THOT
1313 VERBUM LUX & VITA MARC
BILIS
1315 ALLIANCE ECOSSAISE
1325 ESPRIT DU SUD
1335 LA QUETE
1336 LA PARFAITE ESTIME
1340 HORIZON FLAMBOYANT
1360 L'ARCHE DU HAINAUT
1365 LE TEMPLE DE LUMIERE
1370 LOU CAMIN
1391 LES AILES DU DESIR
1392 TEMPLE INTERIEUR
1396 L'ALLIANCE FRATERNELLE
1401 ENSEMBLE
1407 ZENITH
1414 FRATERNITE ET TRADITION
1432 POUSSIERES D'ETOILES
1436 MICHEL DE RAMSAY 293
1438 SAINT JEAN D'ORIENT
1342 SAINT JEAN DE LA CONCORDE
1445 JUSTICE ET VERITE
1451 PHILIA
1455 THOLUS
1459 TROIS MAITRES SOUS L'ACACIA
1465 MERKHET
1478 LA CONSTANCE EPROUVEE 658
1534 AVENIR ET PROGRES 84

D / Commission Juridique

- a préparé la modification des statuts en relation avec un cabinet spécialisé et le Directeur du service compétent au Ministère de l'intérieur.

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

Comme les années précédentes et sous l'impulsion de notre Très Respectable Frère Grand Hospitalier, notre Association a participé à l'ensemble des Journées des Hospitaliers organisées à travers la France.

Ces rencontres nous ont permis de mieux faire connaître l'Orphelinat et d'insister sur la nécessité de nous aider et aussi de mieux expliquer le rôle des parrains ayant en charge nos Pupilles.

Lors de ces déplacements nous avons rencontré les familles et les pupilles résidents dans les régions concernées.

Ces journées ont été aussi des moments intenses d'échanges entre les familles, la Fraternité que nous avons pu observer entre tous ces enfants que le destin a laissés sans leur papa ont trouvé cette chaleur humaine qui réconforte et aide à supporter ces moments pénibles.

Nul doute que de telles Journées doivent être pérennisées afin qu'existe toujours cette Chaîne d'Union, vecteur d'Amour et de Fraternité.

Rappelons enfin que certains Pupilles ont participé aux séjours de vacances organisés avec bonheur par l'Association UJM CLARTE.

G / Commission Histoire et Archives

- continu son travail de recherche et regroupe toutes les archives se rapportant à l'Orphelinat Maçonnique à la Grande Loge de France, au Grand Orient de France. De même que les archives russes.

IV - RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Avril 2016 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants

MM :

- **BATTISTON Jean ;**
- **DE MARTIN Diego ;**
- **DUCLOS Georges Marie ;**
- **NIVARD Pascal.**

*
* *

FAITS MARQUANTS en 2015

Mars 2015

- Le 21 Mars 2015 : Nous avons participé à l'Assemblée Générale Ordinaire de CLARTE
- Bordeaux, le 28 Mars 2015 : Congrès des Loges du Sud Ouest M. Philippe CELERIER, Président de SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MAÇONNIQUE, représentait notre Association.

Avril 2015

- Mans, le 11 Avril : Michel LAFARIE représentait SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MAÇONNIQUE au Congrès Ouest.
- Moulins, le 18 Avril : Congrès de l'Est : M. Philippe CELERIER représentait notre Association.

Mai 2015

- Le 9 mai, Congrès et Réunion des Hospitaliers à Valenciennes : le soir réunion à LILLE Toutes les familles, sauf trois, ont répondu à notre invitation.
- le 16 mai, Réunion des Hospitaliers à Périgueux : la rencontre des familles a eu lieu à Le Bugue. Un moment unique et convivial. Comme d'habitude, les pupilles et les mamans étaient au centre de nos préoccupations. Pour une famille, les problèmes rencontrés en début d'année ont trouvés une solution lors de cette rencontre.

Juillet 2015

- M. Philippe CELERIER a rencontré M. Philippe CHARUEL, Grand Maître de la Grande Loge de France.
- Pour la quatrième année 6 de nos pupilles ont séjournés au centre de vacances « UJM CLARTE », d'Arfeuilles.
Le 25-26 Juillet : M. Philippe CELERIER a participé, en compagnie de Mme HOANG, à la fête de fin de séjour.

Août 2015

- Le 22 Août : 1 pupille a également séjourné au centre de vacances « CLARTE », d'Arfeuilles.

M. Philippe CELERIER, Président a également participé à la fin du séjour. A cette occasion il rencontré et discuté longuement avec Mme Marie Thérèse BESSON, Grande Maîtresse de la Grande Loge de France.

- Le 25 août 2015 **M. Philippe CELERIER**, Président a rencontré Mr Bernard BOURRIER, Président du Congrès Ile de France/Outre - Mer et Orientés Eloignés.

Septembre 2015

- **M. Philippe CELERIER** a rencontré M. Philippe CHARUEL, Grand Maître de la Grande Loge de France

- **Démission de M. Jean Marie BODART**

Octobre 2015

- Le 11 - 12 octobre 2015 **M. Philippe CELERIER**, Président de l'Association, accompagné de Messieurs André IMBERT et Michel ANTONE, a rencontré, à Toulon Elyane LARBANEIX une ancienne pupille d'avant la seconde guerre mondiale afin de recueillir et d'enregistrer son témoignage

- **Le 24 octobre MM. Georges-Marie DUCLOS**, vice-président et Jean BATTISTON ont participé à la journée des Hospitalier de Paris Ile de France, **Ile de France/Outre - Mer et Orientés éloignés.**

Novembre 2015

- Le 7 novembre à Nevers, le **Président** de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE a participé à la journée des Hospitaliers de la Région Est.

- Le 18 novembre le Très Respectable Grand Maître Philippe CHARUEL a participé au Conseil d'Administration.

Décembre 2015

- Le 05 décembre le Congrès de l'Île de France/Outre - Mer et Orientés éloignés a convié les pupilles et leurs mamans à l'arbre de Noël de la Fraternité, ils ont été accueillis par le Président de l'Association, M. Philippe CELERIER.

- le 12 décembre, à Nancy, **M. Georges-Marie DUCLOS**, vice-président a représenté l'Association à la journée des Hospitalier de la Région Est.

* *
*

Pour conclure ce rapport moral, nous reproduisons quelques extraits de correspondance reçue.

De la part des Parrains :

Dossier 516 - R.:L.: « INITIUM » - Orient de Marseille :
« ...L'Atelier se joint à moi pour vous remercier... »

Le Parrain

Dossier 535 - R.:L.: « 3 MAILLETS-ARTS & AMITIES » - Orient d'Evreux:
« ...Un grand merci pour ce que vous faites... »

Le Parrain

Dossier 563 - R.:L.: « LUMIERE DE SAINT JEAN » - Orient de La Ciotat:
« ...Un grand merci pour ce que vous faites...En ce qui concerne le suivi du dossier de ma filleule Amandine, j'ai la joie de t'informer qu'elle a obtenu son diplôme d'infirmière et qu'elle travaille depuis quelques mois à l'hôpital de La Ciotat au bloc opératoire. J'ai rencontré sa mère Joëlle et nous avons abordé le dossier de réactualisation. Au vu de la situation, Joëlle et Amandine souhaitent que les allocations soient aujourd'hui versées à d'autres pupilles dans le besoin. Tu et Vous avez réellement assisté depuis 2009 Amandine dans cette épreuve et œuvré à la réussite et à l'équilibre d'Amandine. Je vous témoigne par ces quelques mots toute ma reconnaissance et vous adresse toutes mes pensées les plus fraternelles... »

Le Parrain

Dossier 546 - R.:L.: « LES PHILADELPHES ROGER SALENGRO » - Orient de Lille:
« La Respectable Loge les Philadelphes Roger Salengro, à l'Orient de Lille et moi-même te remercions de l'allocation versée à Madame..., pour que Camille puisse achever ses études avec aisance ».
« Nous remarquons l'efficacité de vos actions et, encore une fois, nous vous en remercions. Je te prie de croire, mon bien aimé Frère Président, en l'assurance de nos sentiments fraternels ».
« Je te remercie d'avance, au nom de ma Loge, de tout ce que toi et ton équipe avait fait pour aider Camille...pendant ces quelques années ».

Le Parrain

Dossier 559 - R.:L.: «ART ET PROGRES » - Orient de Paris :
« Mila a passé d'excellentes vacances avec sa mère, puis chez ses grands-parents paternels où elle a pu voir sa tante A... qu'elle aime beaucoup mais qui est depuis plus d'un an et demi atteinte très gravement d'un cancer viral de la gorge... Heureusement, les jeux avec ses petits cousins et cousine pendant ces quelques semaines entre les mois de juillet et d'août ont été bénéfiques pour elle. Contrairement aux années passées, elle a fêté ses 13 ans chez sa mère en Avignon, et son cadeau d'anniversaire était un nouvel ordinateur (le premier ayant rendu l'âme), offert par les grands-parents et moi-même via son compte...

En tant que Parrain Maçonique et trésorier gestionnaire du compte bancaire « Art et Progrès-Mila BERRON », je déclare sur l'honneur que ce compte est bien tenu et qu'il sert uniquement à payer les frais de sa scolarité, les dépenses annexes pour les besoins de soutiens psychologiques et/ou scolaires, d'aide matérielle ou les cadeaux à l'enfant de notre Frère Olivier BERRON. De plus, je remettrai, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association de notre atelier « Art et Progrès N°871 » comme je le fais chaque année, le bilan comptable de ce compte au Président et Vénérable Maître en chaire M. Michel VINCENT. Je communiquerai de même ces comptes à la fin de l'année calendaire aux grands-parents paternels de Mila ainsi que, de nouveau, au Président de notre association comme je le fais depuis que j'ai Mila en charge. Le Vénérable Maître Michel VINCENT, et l'ensemble des Frères de notre Respectable Loge « Art & Progrès n°871 à l'Orient de Paris » se joignent à moi pour vous remercier et vous assurer de toute notre reconnaissance pour l'aide et le réconfort que vous apportez à nos familles et à Mila en particulier ».

Le Parrain

Dossier 577 - R.:L.: «LA TRADITION MEDOCAINE » - Orient de Pauillac :

« ... « Je vous remercie de la bienveillante attention que vous portez à la famille... compte tenu des attaches fortes que j'ai avec la famille... à titre personnel et amical mon contact avec eux se poursuivra. Je n'oublie pas mon filleul même s'il est passé à l'Orient éternel depuis trois ans. Bien sur mon Très Cher Frère Président je reste à ton entière disposition et je te confirme ma grande gratitude pour avoir travailler avec Solidarité Jeunesse qui exprime La Fraternité telle que je la conçois. Bien Fraternellement »... »

Le Parrain

Dossier 581 - R.:L.: « BENJAMIN FRANKLIN » - Orient de Versailles :

« ...Je tiens à vous remercier pour les efforts que vous faites pour cette famille, tout autant que de votre présence auprès d'eux... »

Le Parrain

Dossier 584 - R.:L.: «ANTONIO COHEN » - Orient de Mantes La Jolie :

« ...Force est de constater que Charline obtient une fois de plus des résultats brillants. De plus, il y a une grande amélioration du climat familiale, la maman ayant retrouvé du travail. Par son travail et ses résultats, Charline garde dans son cœur la volonté profonde d'honorer la mémoire de son père... »

Le Parrain

Dossier 587 - R.:L.: «LE CONTRAT CAVARE » - Orient de Cavaillon:

« ...mais à tous ceux qui parcourent du regard ce rapport, je voudrais qu'il aient conscience de l'émouvante reconnaissance de cette famille à notre endroit, du bénéfice qu'ils tirent de tout ce qui se propose et de la multiplication qu'ils font de ce qui leur est donné de liens ou d'aide... Je ne sais vraiment pas comment témoigner des efforts et de l'intelligence qui

mobilisent d'abord Guillaume, sa mère Geneviève, sa sœur Anaïs et son frère Olivier, mais aussi leurs compagnons, amis et alliés, pour construire autour de la mémoire de Bernard un univers qui lui est fidèle. Ils le font en inventant des liens qui lui rendent hommage, perpétuant son envie d'entreprendre, son goût du risque et l'envie de savoir. Toutes ces choses que j'ai plaisir à vous dire. »

Le Parrain

De la part des Pupilles :

Dossier 248 archivé - R.:L.: « L'ACACIA » - Orient de Nanterre :

« Un vœux, un sourire, un cadeau... Toutes vos attentions nous ont touchés à l'occasion de notre mariage. Merci de vous être associés à notre bonheur... »

« ...Nous vous remercions du fond du cœur pour l'attention que vous avez eu à notre égard et pour votre soutien lors de la perte de notre petit Gabriel. L'amour et le soutien autour de nous, nous permettent de traverser cette épreuve douloureuse plus sereinement. Merci pour tout... »

Florian (ancienne pupille)

Dossier 462 - R.:L.: « CONSCIENCE » - Orient de Pau :

« ...votre soutien demeure une chance extraordinaire... De nouveau, nous vous remercions humblement de l'attention que vous nous portez et vous exprimons notre profonde et sincère gratitude. Avec l'envie de vous revoir et partager encore beaucoup avec vous tous... »

Bastien et Louis

Dossier 462 - R.:L.: « ENERGIE LIBERATRICE- P. FAVREAU » - Orient de Paris :

« Maintenant ça va beaucoup mieux, j'ai beaucoup travaillé cette année, j'ai eu ma licence de Musicologie, je suis admise en Master pour l'année prochaine, je continue avec mes orchestres, j'ai été prise pour diriger une autre chorale d'enfants, et je vais re-déménager (encore une fois!). Rien n'a été simple, mais je n'ai jamais jetée l'éponge, même si parfois je sentais que je n'avais plus de forces. Il va sans dire que le soutien de Solidarité Jeunesse, a été pour moi très important, surtout depuis l'année dernière avec l'aggravement de la maladie de Maman et tous mes allers-retours à Madrid. Néanmoins, j'aimerais beaucoup plus vous raconter tout ceci personnellement, ça me ferait vraiment plaisir de vous voir... »

Marie-Anne

Dossier 544 - R.:L.: « DAVID D'ANGERS » - Orient d'Angers :

« ...C'est pourquoi je tiens à vous remercier pour ces quatre années de colonie que vous m'avez offert. Ces séjours ont été merveilleux car j'y ai rencontré une famille. Je garde des liens très forts avec certains camarades...J'y ai développé le sens de la solidarité et du partage à travers le parrainage des plus jeunes par les plus vieux, le chant qui nous rassemble tous les matins, les activités collectives, la vie en communauté... »

Yoann

Dossier 567 - R.:L.: «LES AMIS DE JEAN MOULIN » - Orient de Béziers :

« ...Nous vous adressons cette lettre pour vous témoigner nos remerciements. Egalement pour tout le soutien que vous nous avez accordé durant cette année... Votre aide est pour beaucoup dans le déroulement de nos formations et tenons, par ces quelques mots, vous témoigner toute notre reconnaissance... »

Alice et Olivier

Dossier 577 - R.:L.: « TRADITION MEDOCAINE » - Orient de Pauillac :

« ...Merci beaucoup de nous gâter tous les ans !... »

Justine

Dossier 584 - R.:L.: « ANTONIO COEN » - Orient de Mantes la Jolie :

« ...Je vous remercie beaucoup. Vous pensez toujours à moi, cela me touche énormément. J'aime vraiment les études et espère pouvoir continuer. Je vous embrasse. »

Charline

Dossier 595 - R.:L.: « GASTON MONNERVILLE » - Orient de Remire - Montjoly:

« ...Tout d'abord je tenais à vous remercier de l'aide que vous m'avez apporté depuis la perte de mon père, concernant la suite de mes études. Mais je tenais également à m'excuser auprès de vous pour ce silence, c'est parce que je n'étais que peu fier de cette fin d'année scolaire que j'ai pu faire. Je devais vous tenir au courant de mes résultats, et je ne l'ai pas fait. Je n'ai jamais réussi à me remettre la tête dans les études et je m'en excuse de tout cœur auprès de vous... »

Nicolas

De la part des Mères :

Dossier 493 - R.:L.: « LA LUMIERE AMITIE LATINE » - Orient d'Ajaccio :

« ...Je suis touchée par cet hommage que vous nous rendez. Avec toute mon affection. »

Mère de 1 pupille

Dossier 516 - R.:L.: « INITIUM » - Orient de Marseille :

« ...Merci à nouveau pour tout ce que vous avez fait et que vous faites encore pour notre famille... »

Mère de 1 pupille

Dossier 526 archivé - R.:L.: « LA ROSE ECOSSAISE » - Orient de Paris :

« ...votre association qui m'a été d'un très grand secours à une période difficile de ma vie, et qui a permis à ma fille de manger à sa faim et de surmonter l'épreuve douloureuse de la disparition de son papa... »

Mère d'une ancienne pupille

Dossier 534 - R.:L.: « LES VIEUX AMIS » - Orient de Marseille :

« ...Que le chemin de cette nouvelle année soit éclairé par la lueur de l'amour et l'étincelle de l'amitié... »

Mère de 1 pupille

Dossier 544 - R.:L.: « DAVID D'ANGERS » - Orient d'Angers :

« ...Nous vous remercions sincèrement de votre aide fraternelle. Que ce soit à travers toutes les merveilleuses rencontres avec les familles ou par votre aide financière, grâce à vous notre vie est plus belle...»

« Le amis sont des compagnons de voyage, qui nous aident à avancer sur le chemin d'une vie plus heureuse. »

Mère de 1 pupille

Dossier 557 - R.:L.: « LE CENTRE DE L'UNION » - Orient de Montargis:

« ...Votre générosité est grande et l'attention que vous nous apportez extraordinaire. Mon époux Alain, de là haut doit être fier d'avoir fait parti de votre "famille" en sachant que votre attention envers sa famille est toujours présente... »

Mère de 1 pupille

Dossier 565 - R.:L.: « MINERVE» - Orient de Paris :

« Un grand merci de votre délicate attention... ».

« ...C'est toujours avec une vive émotion que je reçois vos marques d'attention et de soutien... »

Mère de 1 pupille

Dossier 573 - R.: L.: « LE MONT SINAÏ » - Orient de Paris :

« Nous n'avons pas eu l'occasion de nous voir dernièrement mais mes pensées vont souvent vers vous et je vous remercie encore de porter si bien attention à nos jeunes.

J'espère que votre été se passera selon vos souhaits et que nous pourrons nous retrouver à l'occasion pour partager de bons moments. Bien à vous. »

Mère de 1 pupille

Dossier 584 - R.:L.: « ANTONIO COEN » - Orient de Mantes la Jolie :

« ...Je vous remercie du fond du cœur pour l'adoption totale de Charline. Vous allez ainsi continuer à améliorer notre quotidien... »

Mère de 1 pupille

Dossier 586 - R.: L.: « LES FRERES LIBRES » - Orient de Béziers:

« Merci pour cette délicate attention qui fait chaud au cœur! On se sent apprécié, aimé. Je vous embrasse. »

Mère de 2 pupilles

Dossier 596 - R.: L.: «LES FRERES DE SAINT JEAN » - Orient de Montpellier :

« ... Nous sommes très touchés par cette amitié et cette fraternité qui s'expriment par les mots et les gestes, et nous apporte un réel réconfort. J'espère avoir un jour le plaisir de nous rencontrer afin de vous exprimer de vive voix notre gratitude...»

Mère de 2 pupilles

Dossier 597 - R.: L.: « JOSE ROIG – THOMAS JEFFERSON » - Orient de Paris:

« L'amour ne disparaît jamais... la mort n'est rien.

Je suis seulement passé dans la pièce d'à côté.

Je suis moi et vous êtes vous.

Ce que nous étions les uns pour les autres,

Nous le sommes toujours.

Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné.

Parlez-moi comme vous l'avez toujours fait.

Ne changez rien au ton,

Ne prenez pas un air solennel ou triste.

Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble.

Souriez, pensez à moi.

Que mon nom soit prononcé à la maison comme il l'a toujours été.

La vie signifie tout ce qu'elle a toujours signifié.

Elle est ce qu'elle a toujours été.

Le fil n'est pas coupé.

Pourquoi serais-je hors de votre pensée.

Simplement parce que je suis hors de votre vue ?

Je vous attends, je ne suis pas loin,

Juste de l'autre côté du chemin.

Vous voyez, tout est bien.

Saint Augustin»

« ... Pour un mot reçu, pour une main tendue, pour une fleur offerte, pour un geste d'amitié, pour toutes ces attentions témoignées lors du décès d'Eric.... Toute la famille vous remercie très chaleureusement. Avec toute ma gratitude»

Mère d'un pupille

*

* *

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

Le Secrétaire Général



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 16 mars 2015.

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2015

Point 5 de l'ordre du jour

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2015 et proposition d'affectation du bénéfice de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- II. Le budget prévisionnel 2016 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2017.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

- EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2015 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

- Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
- Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
- L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en le comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 présente un total de bilan de 1 717 366 € et un total du compte de fonctionnement de 519 054 € dégageant un bénéfice de fonctionnement de 73 207 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'association ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de

- présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 ET 2014

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

I. Locaux :

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions (totalement amortis)	<u>6 882 €</u>
<u>Soit une valeur brute globale de</u>	<u>303 243 €</u>

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : < 191 185 € >

Valeur nette des constructions 112 058 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.

Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 17 047 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 12 215 €.

- **Mobilier et matériel de bureaux**

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 5 393 €.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 7 594 €.

- **Provision pour fonds de roulement concernant l'immeuble contenant les bureaux** 281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

- Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 465 366 € détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel »	58 035 €
* Livret Bleu (intérêts inclus) :	66 731 €
* 7 bons de Caisse à échéance 1 ^{er} juin 2016 d'une valeur totale	590 000 €
* 3 bons de Caisse à échéance Janvier 2019 d'une valeur totale	100 000 €
* Un compte TONIC OBNL	10 000 €
* Intérêts courus au 31/12/2015 sur bons de caisse et Livret :	95 636 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif) (Valeur au 31/12/2015 : 267 525 €, +value latente=16 624€)	250 901 €
* C.A.T. TONIC CROISSANCE 8 ans :	294 063 €
<u>Montant total des Valeurs Mobilières :</u>	<u>1 465 366 €</u>

- Des disponibilités pour un montant total de : 130 465 €

- Des charges constatées d'avance, relatives à l'exercice 2016 pour un montant total de : 1 722 €

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 160 747 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 124 593 €, correspondant à un peu plus de 2 années de fonctionnement.
- Une réserve financière, actuellement de 36 154 €, que nous proposons de doter de 2 969 € correspondant à 10% du résultat financier net (c'est-à-dire après impôt) de l'exercice clos en 2015, ce qui portera son solde à 39 123 €.

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 467 046 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

° Des dettes sociales et fiscales pour un montant de 5 896 €

Elles comprennent :

Le salaire de décembre 2015 pour 1.168 €

Les charges sur les salaires du 4^{ème} trimestre 2015 pour 1.546 €

L'impôt dû sur les produits financiers pour 3.182 €.

° Des allocations et diverses sommes à payer pour un total de 10 470 €

> Ce solde comprend :

- Le solde des honoraires comptables et de commissariat aux comptes pour 5.960 €.
- Un solde d'allocations (de 2015) dus à des pupilles pour un total de 2.069 €.
- Un solde dû s/ facture fournisseur pour impression de fascicules d'informations sur l'orphelinat maçonnique, destinés aux FF de la GLDF pour 2.190 €.
- Un solde dû à l'entreprise de nettoyage des locaux pour 162 €.
- Un solde dû s/ fournisseur de frais généraux pour 89 €.

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Dans cette rubrique figurent les éléments suivants :

D'une part, les cotisations perçues en provenance de la GLDF pour un montant total de 431.737 €, en légère hausse de 0,39 % entre 2014 et 2015 (soit : + 1.678 €).

D'autre part, des produits divers d'un montant total de 5.010 € collectés suite à une manifestation organisée par SJOM dans l'intérêt des pupilles dans la région sud-ouest.

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en diminution de 1 593 €, par rapport à ceux de l'année 2014.

Les dons individuels sont en légère augmentation, de 690 € par rapport à ceux de l'année 2014.

PRODUITS FINANCIERS

Les comptes sur Livret :

Ils sont rémunérés au taux de 0,86 % nets d'impôt en ce qui concerne le Livret Bleu, au taux de 4,14 % pour le Compte à Terme TONIC CROISSANCE 8 ans.

Les revenus du C.A.T. Tonic Croissance sont soumis à l'impôt au taux de 24%, tout comme les 1 068 € d'intérêts financiers générés par les parts sociales du Crédit Mutuel détenues.

Les sept Bons Capital Association, tous à échéance au 1^{er} juin 2016 sont répartis comme suit:

- Un de 40 000 €
- Un de 50 000 €
- Cinq de 100 000 € chacun

Rémunérés au taux actuariel de 3,57 % (avant déduction de la retenue à la source).

Les trois Bons de Caisse Progressif, souscrits en Janvier 2014 et tous à échéance en Janvier 2019 sont répartis comme suit:

- Deux de 25 000 € chacun
- Un de 50 000 €

Rémunérés au taux actuariel de 2,11 % (avant déduction de la retenue à la source).

Par conséquent, voici la décomposition du résultat financier (compte tenu de l'impôt sur les bénéfices y afférent) :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+ 456,94 €
Intérêts s/ le C.A.T. TONIC CROISSANCE	+ 12 332,43 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Progressifs (à 5 ans : provision)	+ 2 161,00 €

Intérêts s/ les Bons de Caisse Capital Association (à 5 ans : provision)+ 16 850,40 €
Après déduction des retenues à la source provisoires.

(plus) :

Revenus des parts sociales Crédit Mutuel + 1 068,57 €

(moins) :

Impôt sur les revenus financiers - 3 182,00 €

Soit <u>un résultat financier net :</u>	<u>+ 29 687,34 €</u>
---	----------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2014 et 2015 :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Charges externes	93 119 €	88 111 €
<i>[Dont :</i>		
<i>* Frais de sortie des pupilles = 21.882 €</i>		
<i>*Entretien/ biens immobiliers = 7 253€</i>		
<i>(□ Changement du câblage électrique)]</i>	1 511 €	1 494 €
Impôts et taxes		
Salaires & Charges	15 304 €	16 742 €
<i>(soit : Salaires : 12 535 €</i>		
<i>et charges sociales : 2 768 €)</i>		
Dotations aux amortissements	10 785 €	10 633 €
	<u>120 719 €</u>	<u>116 980 €</u>
Versements aux pupilles	321 947 €	358 140 €
TOTAUX :	<u>442 666 €</u>	<u>475 120 €</u>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 73 207 € contre 30 987 € l'année précédente.

Nous vous proposons d'affecter cet excédent de 73 207 € au fonds de dotation.

Et de prélever sur ce même fonds 2 969 € afin de les affecter à la réserve statutaire, au titre du résultat financier.

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

90, rue du Faubourg Saint-Martin

75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

90, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SOLIDARITE JEUNESSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

Audalian Commissaire



Philippe SOUMAH

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,55	60 980	3,71
Constructions	242 263	191 185	51 078	2,97	58 924	3,59
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 676	25 202	7 474	0,44	10 413	0,63
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,02	281	0,02
TOTAL (I)	345 703	225 891	119 813	6,98	130 597	7,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres					10 059	0,61
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 465 366		1 465 366	85,33	1 393 856	84,90
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	130 465		130 465	7,60	106 109	6,46
Charges constatées d'avance	1 722		1 722	0,10	1 135	0,07
TOTAL (II)	1 597 553		1 597 553	93,02	1 511 159	92,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 943 257	225 891	1 717 366	100,00	1 641 756	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2015		31/12/2014	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 160 747	67,59	1 129 760	68,81
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	467 046	27,20	467 046	28,45
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	73 207	4,26	30 987	1,89
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 701 000	99,05	1 627 793	99,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 168	0,07	1 289	0,08
. Organismes sociaux	1 546	0,09	1 739	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 182	0,19	2 726	0,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 470	0,61	8 210	0,50
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	16 366	0,95	13 964	0,85
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 717 366	100,00	1 641 756	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			878	0,20			878	N/S
Autres produits			436 747	99,80	430 059	100,00	6 688	1,56
Total des produits d'exploitation (I)			437 624	100,00	430 059	100,00	7 565	1,76
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			93 119	21,28	88 111	20,49	5 008	5,68
Impôts, taxes et versements assimilés			1 511	0,35	1 494	0,35	17	1,14
Salaires et traitements			12 536	2,86	13 084	3,04	-548	-4,18
Charges sociales			2 768	0,63	3 658	0,85	-890	-24,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 785	2,46	10 633	2,47	152	1,43
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			321 947	73,57	358 140	83,28	-36 193	-10,10
Total des charges d'exploitation (II)			442 665	101,15	475 120	110,48	-32 455	-6,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-5 041	-1,14	-45 060	-10,47	40 019	88,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			32 869	7,51	34 961	8,13	-2 092	-5,97
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			32 869	7,51	34 961	8,13	-2 092	-5,97
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			32 869	7,51	34 961	8,13	-2 092	-5,97
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			27 828	6,36	-10 099	-2,34	37 927	375,55

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 561	11,10	43 812	10,19	4 749	10,84	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	48 561	11,10	43 812	10,19	4 749	10,84	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	48 561	11,10	43 812	10,19	4 749	10,84	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	3 182	0,73	2 726	0,63	456	16,73	
Total des Produits (I+III+V+VII)	519 054	118,61	508 833	118,32	10 221	2,01	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	445 847	101,88	477 846	111,11	-31 999	-6,69	
RÉSULTAT NET	73 207	16,73	30 987	7,21	42 220	136,25	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

**COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS
AU 31 DECEMBRE 2015 ET 2014**

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions (totalement amortis)	6 882 €
<u>Soit une valeur brute globale de</u>	<u>303 243 €</u>

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : < 191 185 € >

Valeur nette des constructions 112 058 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires : le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.

Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 17 047 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 12 215 €.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 5 393 €.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 7 594 €.

3. Provision pour fonds de roulement concernant

l'immeuble contenant les bureaux

281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ <u>Des valeurs mobilières</u> pour un montant total de 1 465 366 € détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :	
* Parts sociales « Crédit Mutuel »	58 035 €
* Livret Bleu (intérêts inclus) :	66 731 €
* 7 bons de Caisse à échéance 1 ^{er} juin 2016 d'une valeur totale	590 000 €
* 3 bons de Caisse à échéance Janvier 2019 d'une valeur totale	100 000 €
* Un compte TONIC OBNL	10 000 €
* Intérêts courus au 31/12/2015 sur bons de caisse et Livret :	95 636 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif) <i>(Valeur au 31/12/2015 : 267 525 €, +value latente=16 624€)</i>	250 901 €
* C.A.T. TONIC CROISSANCE 8 ans :	294 063 €
<u>Montant total des Valeurs Mobilières :</u>	<u>1 465 366 €</u>
➤ <u>Des disponibilités</u> pour un montant total de :	<u>130 465 €</u>
➤ <u>Des charges constatées d'avance, relatives à l'exercice 2016</u> pour un montant total de :	<u>1 722 €</u>

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 160 747 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 124 593 €, correspondant à un peu plus de 2 années de fonctionnement.
- Une réserve financière, actuellement de 36 154 €, que nous proposons de doter de 2 969 € correspondant à 10% du résultat financier net (c'est-à-dire après impôt) de l'exercice clos en 2015, ce qui portera son solde à 39 123 €.

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 467 046 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

° Des dettes sociales et fiscales pour un montant de 5 896 €

Elles comprennent :

le salaire de décembre 2015 pour 1.168 €

les charges sur les salaires du 4^{ème} trimestre 2015 pour 1.546 €

l'impôt dû sur les produits financiers pour 3.182 €.

° Des allocations et diverses sommes à payer pour un total de 10 470 €

> Ce solde comprend :

- Le solde des honoraires comptables et de commissariat aux comptes pour 5.960 €.
- Un solde d'allocations (de 2015) dus à des pupilles pour un total de 2.069 €.
- Un solde dû s/ facture fournisseur pour impression de fascicules d'informations sur l'orphelinat maçonnique, destinés aux FF de la GLDF pour 2.190 €.
- Un solde dû à l'entreprise de nettoyage des locaux pour 162 €.
- Un solde dû s/ fournisseur de frais généraux pour 89 €.

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Dans cette rubrique figurent les éléments suivants :

D'une part, les cotisations perçues en provenance de la GLDF pour un montant total de 431.737 €, en légère hausse de 0,39 % entre 2014 et 2015 (soit : + 1.678 €).

D'autre part, des produits divers d'un montant total de 5.010 € collectés suite à une manifestation organisée par SJOM dans l'intérêt des pupilles dans la région sud-ouest.

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en diminution de 1 593 €, par rapport à ceux de l'année 2014.

Les dons individuels sont en légère augmentation, de 690 € par rapport à ceux de l'année 2014.

PRODUITS FINANCIERS

Les comptes sur Livret :

Ils sont rémunérés au taux de 0,86 % nets d'impôt en ce qui concerne le Livret Bleu, au taux de 4,14 % pour le Compte à Terme TONIC CROISSANCE 8 ans.

Les revenus du C.A.T. Tonic Croissance sont soumis à l'impôt au taux de 24%, tout comme les 1 068 € d'intérêts financiers générés par les parts sociales du Crédit Mutuel détenues.

Les sept Bons Capital Association, tous à échéance au 1^{er} juin 2016 sont répartis comme suit:

- Un de 40 000 €
- Un de 50 000 €
- Cinq de 100 000 € chacun

Rémunérés au taux actuariel de 3,57 % (avant déduction de la retenue à la source).

Les trois Bons de Caisse Progressif, souscrits en Janvier 2014 et tous à échéance en Janvier 2019 sont répartis comme suit:

- Deux de 25 000 € chacun
- Un de 50 000 €

Rémunérés au taux actuariel de 2,11 % (avant déduction de la retenue à la source).

Par conséquent, voici la décomposition du résultat financier (compte tenu de l'impôt sur les bénéfices y afférent) :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+ 456,94 €
Intérêts s/ le C.A.T. TONIC CROISSANCE	+ 12 332,43 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Progressifs (à 5 ans : provision)	+ 2 161,00 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Capital Association (à 5 ans : provision)	+ 16 850,40 €

Après déduction des retenues à la source provisoires.

(plus) :

Revenus des parts sociales Crédit Mutuel + 1 068,57 €

(moins) :

Impôt sur les revenus financiers - 3 182,00 €

soit <u>un résultat financier net :</u>	<u>+ 29 687,34 €</u>
---	----------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2014 et 2015 :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Charges externes	93 119 €	88 111 €
<i>[Dont :</i>		
<i>* Frais de sortie des pupilles = 21.882 €</i>		
<i>*Entretien/ biens immobiliers = 7 253€</i>		
<i>(⇔ Changement du câblage électrique)]</i>		
Impôts et taxes	1 511 €	1 494 €
Salaires & Charges	15 304 €	16 742 €
<i>(soit : Salaires : 12 535 €</i>		
<i>et charges sociales : 2 768 €)</i>		
Dotations aux amortissements	10 785 €	10 633 €
	<u>120 719 €</u>	<u>116 980 €</u>
Versements aux pupilles	321 947 €	358 140 €
<u>TOTAUX :</u>	<u>442 666 €</u>	<u>475 120 €</u>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 73 207 € contre 30 987 € l'année précédente.

Nous vous proposons d'affecter cet excédent de 73 207 € au fonds de dotation.

Et de prélever sur ce même fonds 2 969 € afin de les affecter à la réserve statutaire, au titre du résultat financier.

BUDGET PREVISIONNEL
Point 8 de l'ordre du jour

Cette année pas de modification de budget 2016.

<u>BUDGET PREVISIONNEL 2016</u>			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations : à 13,50 € (32 500 sociétaires)	439 000.00	- 1/ Pupilles en Adoption « Totale » Allocations	294 000.00
Dons	45 000.00	Complément exceptionnel pour études supérieures	10 000.00
Produits financiers	35 000.00	- 2/ Pupilles en Adoption « Totale et Morale »	50 000.00
		Aides exceptionnelles (dont aides pour séjour Clarté)	40 000.00
		Primes des vacances	5 000.00
		Prix d'encouragement	45 000.00
		Actions sociales et Culturelles	
		Frais généraux	75 000.00
		<u>TOTAL</u>	<u>519 000.00</u>
TOTAL	<u>519 000.00</u>		

NOTA :

Les frais généraux regroupent les charges externes, les impôts fonciers et les taxes, les salaires, les charges sociales, les amortissements, ainsi que les impôts sur les produits financiers.

Votre conseil vous propose de voter comme suit le budget 2017

<u>BUDGET PREVISIONNEL 2017</u>			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations : à 13,50 € (33 000 sociétaires)	445 500.00	- 1/ Pupilles en Adoption « Totale » Allocations	300 000.00
Dons	45 000.00	Complément exceptionnel pour études supérieures	10 000.00
Produits financiers	35 000.00	- 2/ Pupilles en Adoption « Totale et Morale »	50 000.00
		Aides exceptionnelles (dont aides pour séjour Clarté)	40 000.00
		Primes des vacances	5 500.00
		Prix d'encouragement	45 000.00
		Actions sociales et Culturelles	
		Frais généraux	75 000.00
			<u>525 500.00</u>
		<u>TOTAL</u>	
TOTAL	<u>525 500.00</u>		

NOTA :

Les frais généraux regroupent les charges externes, les impôts fonciers et les taxes, les salaires, les charges sociales, les amortissements, ainsi que les impôts sur les produits financiers.

Dernière page du fascicule

AGO du 9 avril 2016